

République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de l'Enseignement

Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université SAAD DAHLAB BLIDA 01

Institut d'Architecture et d'urbanisme



## **Mémoire de Master AZUL**

**Architecture en Zone Urbaine Littorale**

# **Mise en valeur du patrimoine des villes historiques littorales pour une meilleure attractivité touristique**

**Présenté par :**

Mme. Eddalia Manel

**Porteur de master :**

Mr. Icheboubene Youcef

(Architecte, Docteur en urbanisme, Maître de conférences)

**Encadré par:**

Mr. Bougdal kamel

(Architecte, Doctorant en patrimoine)

2017/2018

## **Dédicace :**

Ce modeste travail est dédié :

A la mémoire de ma sœur Khadidja .

À Toute ma famille et spécialement; mes chers parents et mon cher marie Abdelghani que dieu les protègent .

À mes chers sœurs Dounia zed , Ferial et Amina

Une Spéciale dédicace à ma petite fille Alaa Merieme

Egalement à ma belle-famille; mes beaux-parents, ma belle-sœur khadidja et mes beaux-frères .

## **Remerciements**

*Je remercie Allah de m'avoir donné la force, la santé et le courage pour accomplir ce modeste travail dans les meilleures conditions.*

*Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au porteur de l'option AZUL Docteur ICHEBOUBENE Youcef et mon encadreur Docteur BOUGDAL kamel Je les remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé et conseillé.*

*J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions.*

*Un grand merci à mon marie Abdelghani qui par son encouragement et son soutien moral, m'a permis de tenir bon dans les moments difficiles.*

*Je remercie mes chers parents, qui m'ont soutenu et encouragé depuis mon jeune enfance.*

## **Résumé :**

Le présent mémoire s'inscrit dans la thématique générale de l'architecture et de l'urbanisme au milieu littoral, et met l'accent particulièrement sur la mise en valeur du patrimoine des villes historiques littorales. La majorité des villes côtières littorales possèdent un patrimoine historique très important ; ce dernier constitue un atout important pour le développement de ces zones et joue un rôle attractif dans le tourisme culturel.

Valoriser et exploiter les potentiels du patrimoine culturel dans le contexte du tourisme, tel est le but de cette étude; pour voir comment cela va améliorer la qualité du tourisme sur plusieurs plans; commerciale, structure d'accueil, ect . Mutuellement, le tourisme et le patrimoine se transforment; ils se composent et se recomposent constamment, amenant l'un à l'autre des avantages et des inconvénients.

A l'instar d'autres pays, l'Algérie se préoccupe toujours davantage de son patrimoine. Il existe une prise de conscience vis-à-vis des biens patrimoniaux. Aujourd'hui, la société algérienne cherche à protéger ce qu'elle considère appartenir à sa culture et à son histoire. Le littoral algérien est également un lieu riche en histoire; le bord de mer étant jalonné de plusieurs sites archéologiques datant de l'époque antique jusqu'à l'époque ottomane. Malgré sa situation et ces riches potentialités patrimoniale naturelles, architecturales et culturelles ; qui lui confèrent une place de choix, parmi les meilleures destinations touristiques du bassin méditerranéen ; le constat actuel n'est guère réjouissant.

En effet, le patrimoine culturel en Algérie réside dans sa dégradation jour après jour ; pour y remédier, ce dernier nécessite, d'une part, une protection et d'autre part, une mise en valeur qui lui rendra à nouveau toute sa richesse et sa vigueur.

**Mots clés :** Littoral, patrimoine, villes historiques, mise en valeur, tourisme culturel, sites archéologiques, dégradation

## **Abstract:**

This thesis is a part of the general theoretical of architecture and urban planning in the coastal environment, more specifically on enhancing the value of the cultural heritage, mainly of the coastline towns that are classified as historical core. Most of the historical cost towns have a real significant cultural heritage; which is one of the main reasons that effects the development of these areas , also contribute in a significant way on the tourism in general , and specifically on the cultural one.

Valorizing and making use of the potentials of cultural heritage in the context of tourism, is the aim of this study; to see how it can affects the tourism on several plans; commercial , hosting structures(hotels..) .....). On the other hand, Based on the observations during my study; tourism and cultural heritage keep transforming mutually, composing and recomposing, bringing one to the other advantages and disadvantages

Like other countries; Algeria has always been concerned on how to conserve and valorize its cultural heritage, there has been a real awareness of all the historical and the heritage assets, as mentioned in my study, Society is looking forward to protect all what is considering historical and cultural properties, also, Algerian coastline is rich history, thus, the sea line has been dotted with several important archeological sites form ancients times till the ottomans 'time, although , as the study revealed, despite the fact that all these rich heritage 'opportunities(, natural, architectural and cultural,)are giving the coast line an important tourism department among the best destinations of the Mediterranean basin; the current situation remain less encouraging; a huge lack of preservation and funding is still noticeable.

Unfortunately the Algerian cultural heritage has a huge lack of relevant preservation, and the situation is getting worst, in order to enforce it, there is a need for preservation ,protection and monitoring , not only for tourism, but also for the intrinsic value of these historical sites; an enhancement that will restore the richness of the heritage.

**KEY WORDS** : Coastline , historial Townes, Preservation, valorizing and Conservation, cultural tourism , archeological areas

# **TABLE DES MATIERES**

Dédicace .....	II
Remerciement.....	III
Résumé.....	VI
Abstract .....	V
Table des matières.....	IV
<b>1. Introduction générale</b> .....	01
-Cadre général du mémoire:.....	02
-Présentation de l'option AZUL (architecture en zone urbaine littorale) .....	03
<b>II-ETAT DES CONNAISSANCES</b> .....	08
<b>1. - Introduction</b> .....	08
<b>Section I:Thématique générale :</b>	
<b>Architecture et aménagements urbains en milieu littoral</b> .....	08
<b>2. Présentation de la ville littorale sur le plan architectural et urbanistique</b> .....	09
<b>2.1. Cas général</b> .....	10
2.1.1.Présentation de la ville littorale sur le plan urbanistique.....	11
2.1.2.Particularités sur le plan architectural.....	25
<b>2.2. Cas de la ville littorale algérienne</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>-Conclusion</b> .....	37
<b>Section II: Thématique Spécifique :</b>	
<b>Mise en valeur du patrimoine des villes historiques littorales pour une meilleure attractivité touristique</b>	
<b>1. -Introduction</b> .....	38
<b>2. patrimoine et ville historique</b> .....	40
2.1. Définitions de la "ville historique".....	40
2.2. Bref aperçu sur le patrimoine.....	40
2.3. Les différents types du patrimoine.....	41
2.3.1.Le patrimoine immatériel.....	42
2.3.2. Le patrimoine matériel.....	42
2.3.3.Le patrimoine culturel.....	43
2.3.4.Le patrimoine architectural.....	43
2.3.5.Le patrimoine urbain .....	44
2.4. La préservation du patrimoine.....	44
2.4.1.Pourquoi préserver le patrimoine?.....	45
2.5. Les différentes menaces sur le patrimoine.....	45
2.6. La mise en valeur du patrimoine.....	46
2.7. Le cadre législatif Algérien du patrimoine culturel .....	48

<b>3. patrimoine et le tourisme</b> .....	51
3.1. Définitions du tourisme.....	51
3.2. Les différents types de tourisme.....	52
3.3. Le tourisme culturel.....	52
3.4. La charte internationale du tourisme culturel.....	53
3.5. Le patrimoine culturel : facteur de développement touristique.....	54
3.6. Le tourisme : facteur de mise en valeur du patrimoine.....	54
3.7. Les avantages et les inconvénients du tourisme culturel.....	55
3.7.1. Les avantages du tourisme culturel.....	55
3.7.2. Les inconvénients du tourisme culturel.....	56
<b>4. La mise en valeur du patrimoine littoral des villes historiques méditerranéen</b> .....	57
<b>5. L'application du SIG dans la gestion du patrimoine culturel des villes littorales</b> .....	64
<b>6. Etudes d'exemples</b> .....	66
6.1. Cas général «La vieille ville de Dubrovnik» Croatie.....	66
6.2. Cas de l'Algérie «Site Archéologiques de Tipaza » .....	72
<b>7. Conclusion</b> .....	78
<b>III-CONCLUSION GENERALE</b> .....	80
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	VIII
LISTE DES FIGURES .....	XII
LISTE DES TABLEAUX .....	XIII
LISTE DES DIAGRAMMES .....	XIII
LISTE DES ABREVIATIONS .....	XIV

## **Références bibliographiques :**

### **Les ouvrages :**

**Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR** ; le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal ; septembre 2005 ; p.17

**Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR.**; Le tourisme dans le monde p.53

**Catherine DREYFUS SIGNOLES** ;« L'espace touristique » ;Bréal, Rosny ; 2002 ; p.14

**Céline BONNAMY ; D.E.S.S. Etudes Germaniques** : *la mise en oeuvre du tourisme durable en Allemagne* ; institut des hautes études européennes ; Université Robert Schuman, Strasbourg ; 2004 / 2005 ; p.15 et p.16.

**FRANCOIS H., HIRCZAK M.** ; Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources ; p.157

**Françoise CHOAY**, *l'Allégorie du patrimoine*, p.169 Lazzarotti, Olivier (2003). « Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia ». *Annales de géographie*, vol. 112, no 629, p.97

**Henry ROUSSO**, *Le regard de l'histoire: l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France : Entretiens du patrimoine*, Cirque d'hiver, éditions Fayard, 2003, Introduction générale.

**Laura BERTELOOT** ; « Comment inscrire une ville historique dans un processus de développement durable du tourisme ? Diagnostic comparé de Sarlat-la-Canéda et Trogir » ; Master 2 Tourisme & Développement ; Université de Toulouse le Mirail Département du Ceta ; 2007/2008

**MALIKA KACEMI**, « Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran », *Études caribéennes*. Revue électronique consultée en ligne, mis en ligne le 15 décembre 2011, consulté le 06 mai 2017

**Mike ROBINSON et David PICARD** ; tourisme culture et développement durable ; UNESCO, 2006 (Doc no CLT/CPD/CAD – 06/13) ; p.19

### **Articles et revus :**

**CHAABI N**, la valorisation des monuments historiques en algerie le cas du palais De l'agha a ferdjioua url : <http://bu.umc.edu.dz/theses/architecture/BEN6316>.

Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques ; L'assemblée générale d'ICOMOS à Washington D.C. ; octobre 1987.

Charte Internationale pour la gestion du patrimoine archéologique adoptée par l'ICOMOS en 1999. Disponible sur le lien: [http://www.icomos.org/docs/charte\\_archeologique.htm](http://www.icomos.org/docs/charte_archeologique.htm)

Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985 ; Article 1.

**Degrémont Isabelle.** Patrimoine et zone littorale, un renouveau des enjeux touristiques dans les Pyrénées-Atlantiques. In: SudOuest européen, tome 1, 1998. Tourisme et littoral aquitain. pp. 33-46; [https://www.persee.fr/doc/rgpso\\_1276-4930\\_1998\\_num\\_1\\_1\\_2673](https://www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_1998_num_1_1_2673)

**Françoise Benhamou .** L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement, Dans Revue Tiers Monde 2010/2 (n° 202), pages 113 à 130

**Gustavo Giovannoni.** La naissance de l'architecte intégral en Italie, 1989, pp. 185-194 [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_1989\\_num\\_44\\_1\\_1493](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1989_num_44_1_1493)

**Hovig Ter Minassian,** La réhabilitation du centre ancien de Barcelone : discours et représentations par les pouvoirs publics (1980-2008), p 95-112 URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-2-page-95.htm>

**Isabelle Bonal,** Le patrimoine architectural: Un marché en construction ; Céreq (Centre D'études et de Recherches sur les Qualifications) ; Direction de la publication : Hugues Bertrand. Commission paritaire n° 1063 ADEP ; Céreq Bref n° 183 - FÉVRIER 2002 ; p.01.

**Olivier Lazzarotti,** patrimoine et tourisme, histoire, lieux, acteurs, enjeux, coll. « BelinSup Tourisme », Belin, 2011 p. 91-110 [https://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_2003\\_num\\_112\\_629\\_893](https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_2003_num_112_629_893)

**Paul CLAVAL,** Culture et territoires en Inde, revue Géographie et cultures n°35, Editions L'Harmattan, 2000, p.138

**Sébastien Jacquot.** Politiques patrimoniales et politiques urbaines dans le centre historique de Gènes: quelles cohérences? . (en ligne) Disponible sur : [http://eso.cnrs.fr/\\_attachments/n-23-septembre-2005-travaux-et-documents/jacquot](http://eso.cnrs.fr/_attachments/n-23-septembre-2005-travaux-et-documents/jacquot).

**UNESCO** Centre du patrimoine mondial 1992-2018 sur le site web «<http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>»

**Vies de Ville**, L'urgence de se réappropriier notre patrimoine -  
[https://viesdevilles.net/file\\_download/134/dossier\\_05.pdf](https://viesdevilles.net/file_download/134/dossier_05.pdf)

### **Lois :**

-**Loi n° 90-29** du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Journal officiel [En ligne], URL : [www.joradp.dz/jo2000/2004/051/FP3.pdf](http://www.joradp.dz/jo2000/2004/051/FP3.pdf)

-**Loi n° 02-02** du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral. Journal officiel [En ligne], URL : [www.enssmal.dz/fr/images/Relementation\\_milieux\\_marin/Loi\\_littoral\\_02-02.pdf](http://www.enssmal.dz/fr/images/Relementation_milieux_marin/Loi_littoral_02-02.pdf)

-**Loi n° 03-02** du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages. Journal officiel [En ligne], URL : [www.andi.dz/PDF/legislation/develop\\_tourism/03-03.pdf](http://www.andi.dz/PDF/legislation/develop_tourism/03-03.pdf)

-**Loi n° 03-03** du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques. Journal officiel [En ligne], URL : [www.andi.dz/PDF/legislation/develop\\_tourism/03-03.pdf](http://www.andi.dz/PDF/legislation/develop_tourism/03-03.pdf)

-**Loi n° 98-04 du 15 juin 1998**

[http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie\\_loi9804\\_protectionpatrimoineculturel\\_freorof.pdf](http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie_loi9804_protectionpatrimoineculturel_freorof.pdf)

### **Thèse et mémoires de recherche :**

-**AOUISSI Khalil Bachir**. le clivage ville/port : le cas d'Alger. Mémoire de magistère .EPAU 2013.

-**DOUART.P**. La ville méditerranéenne : le renouvellement durable des éléments patrimoniaux dans un contexte de géo gouvernance. Thèse de Doctorat de géographie, Université de Provence. 2008

-**Hovig Ter Minassian**. Ciutat Vella entre réhabilitation et gentrification : politiques publiques et changements sociaux dans le centre ancien de Barcelone (1980-2008). 2009 page 53-62

**Johanne Brochu** . .La conservation du patrimoine urbain, catalyseur du renouvellement des pratiques urbanistiques? Une réflexion théorique sur l'appropriation de la notion de patrimoine urbain par l'urbanisme. Thèse en vue de l'obtention du grade de PhD en Aménagement option histoire et théories. 2011

**Mohamed Tewfik Bouroumi** « Le littoral Algérien entre dégradation et protection du patrimoine, cas de la commune côtière d'Ain El Türck ».

## **Documents :**

**Dr Ahmed Chaouch Nabil**, Cours : Système d'Information Géographique (SIG) atelier AZUL

**M.ouaret**, Cours préservation du patrimoine architectural  
<https://fr.slideshare.net/ArchiGuelma/cours-preservation-du-patrimoine-architectural-mouaret-2015>

## **Conférences:**

13ème conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Ljubljana (Slovénie) 16-17 septembre 2003 ; éditions du conseil de l'Europe ; décembre 2004; p. 75 et p.76

## **Sites internet :**

**AZZEDINE MIHOUBI** A DÉCLARÉ HIER AU PALAIS DE LA CULTURE "La loi relative à la protection du patrimoine culturel sera révisée" (en ligne) Disponible sur: <https://www.liberte-algerie.com/culture/la-loi-relative-a-la-protection-du-patrimoine-culturel-sera-revisee-288869>

Encyclopédie WIKIPEDIA

[http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche\\_info\\_CMP\\_avril2009.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche_info_CMP_avril2009.pdf)

<https://www.icomos.org/charters/chartes.pdf>

[http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie\\_loi9804\\_protectionpatrimoineculturel\\_freorof.pdf](http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie_loi9804_protectionpatrimoineculturel_freorof.pdf)

<http://www.Canary Wharf.com>

<https://fr.wikiarquitectura.com/b%C3%A2timent/cite-des-arts-et-des-sciences/>

<https://www.mcarchitects.it/project/masterplan-san-berillo>

<https://journals.openedition.org/norois/3437>

<http://projets-architecte-urbanisme.fr/opera-de-valancia-par-larchitecte-santiago-calatrava/>

<https://whc.unesco.org/archive/2008/whc08-32com-9f.pdf>

Les Educ'tours : la mise en valeur des friches industrielles (en ligne) Disponible sur :  
<https://www.mediaterre.org/france/actu,20140410153720.html>

*Qu'est-ce que le tourisme culturel* ,<https://www.iesa.fr/definition-tourisme-culturel-pat>

## **Liste des figures :**

<b>Figure 01</b> : illustration du développement de la ville de Nice, France.....	12
<b>Figure 02</b> : illustration du développement de la ville de Cherchell.....	13
<b>Figure 03</b> : illustration du développement de la ville d’Azzeffoune.....	14
<b>Figure 04</b> : la forme de développement de la Casbah d’Alger.....	15
<b>Figure 05</b> : Illustration du développement de la ville de Tarragone, Espagne.....	16
<b>Figure 06</b> : Illustration du développement de la ville d’Oran.....	16
<b>Figure 07</b> : l’influence des risques majeurs naturels sur le cadre bâtis.....	17
<b>Figure 08</b> : Illustration des différents types de port.....	18
<b>Figure 09</b> : exemples de promenades maritimes dans des villes littorales.....	20
<b>Figure 10</b> : exemples d’aménagement des percées visuelles dans les villes côtières.....	21
<b>Figure 11</b> : aménagement de terrasses urbaines dans des villes côtières.....	22
<b>Figure 12</b> : Exemples des villes littorales touristiques.....	23
<b>Figure 13</b> : exemples de villes littorales à vocation agricole.....	24
<b>Figure 14</b> : exemple de villes littorales à caractère industriel et commercial.....	24
<b>Figure 15</b> : Présentation de la cité des arts et des sciences à Valence.....	25
<b>Figure 16</b> : Implantation et forme du palais des arts Reina Sofia.....	26
<b>Figure 17</b> : Traitement des façades et matériaux de la Cité des arts et des sciences.....	27
<b>Figure 18</b> : Présentation du projet Le plan directeur de St. Berillo.....	28
<b>Figure 19</b> : Implantation et forme du plan directeur de San Berillo.....	29
<b>Figure 20</b> : Illustration de la démarche de développement durable.....	30
<b>Figure 21</b> : illustration des façades du bâtiment de San Berill .....	31
<b>Figure 22</b> : Développement de la ville d’Ain Türk durant la période coloniale.....	33
<b>Figure 23</b> : Développement de la ville d’Ain Türk durant pendant la période 1962-2010..	34
<b>Figure 24</b> : Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002.....	35
<b>Figure 25</b> : Illustration du plan régulateur de la ville de Rome, Italie.....	59
<b>Figure 26</b> : Illustration de la valorisation du port Antico et le centre historique de Gênes .....	60
<b>Figure 27</b> : Illustration du développement de la ville de Barcelone .....	61

<b>Figure 28 :</b> Valorisation des centres historique de la ville de Barcelone.....	62
<b>Figure 28 :</b> Illustration de reconversions de friches industrielles à Poblenu.....	63
<b>Figure 29 :</b> Illustration du système d’information géographique SIG.....	64
<b>Figure 30 :</b> Illustration de la vielle ville de Dubrovnik .....	66
<b>Figure 31 :</b> Illustration du développement du tissu urbain de la ville au 13e siècle.....	67
<b>Figure 32:</b> Illustration des déférents styles architecturale.....	68
<b>Figure 33:</b> Illustration des sites archéologiques de Tipasa.....	73
<b>Figure 34:</b> Illustration du patrimoine archéologiques de Tipasa.....	77

### **Liste des tableaux :**

<b>Tableau 01 :</b> Définitions des différents types de port.....	19
<b>Tableau 02 :</b> Définitions du patrimoine selon les différentes sciences.....	41
<b>Tableau 03 :</b> Définitions du tourisme selon les différentes sciences.....	51

### **Liste des diagrammes :**

<b>Diagramme 01 :</b> les différentes formes du patrimoine selon.....	42
<b>Diagramme 02:</b> les différents types de tourisme .....	52

## **Liste des abréviations :**

**EIP** : Evaluation de l'Impact sur le Patrimoine

**FFCR** : Fédération Française des professionnels de la Conservation-Restauration

**ICOMOS**: Conseil International des Monuments et des Sites

**OMT** : Organisation Mondiale du Tourisme

**PAC** : Plan d'Aménagement Côtier

**PDAU** : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

**POS** : Plan d'Occupation du Sol

**P.P.S.M.V**: Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur

**PPMVSA** : Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques et de leur zone de protection

**SNAT** : Schéma National d'Aménagement du Territoire

**SDAT**: le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire

**SIG** : Système d'Information Géographique

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**WCMC**: Centre de Surveillance de la Conservation de la Nature

**Z.E.T** : Zones d'Expansion Touristique

## I. Introduction générale :

Qu'est-ce qu'un master en Architecture ?

L'architecture, considérée comme l'un des premiers des arts, reste difficile à définir ou à isoler dans un cadre limité d'une science précise, vu qu'elle s'interprète aux défis des autres arts, science, métiers, ou techniques. Vitruve<sup>1</sup> Précise par ces termes : « L'architecture est une science qui embrasse une grande variété d'études et de connaissances ; elle connaît et juge de toutes les productions des autres arts. Elle est le fruit de la pratique et de la théorie. » En effet, la théorie et la pratique, dont l'un vient accomplir l'autre, sont les deux domaines indissociables qui font de l'Architecture un art particulier et aussi une science très riche.

Dans le cadre des études supérieures en architecture, le premier cycle mémoire est l'un des piliers indispensables pour l'apprentissage de l'architecture. Dans le second cycle « le master » la pratique de la recherche se poursuit sous différentes formes. Ce niveau d'étude « Initiation à la recherche » se concentre généralement sur un parcours de collecte des connaissances très importante de problématique sur le plan urbain et architectural ; mais également d'acquérir une méthodologie de travail très performante aussi dans le domaine.

Le choix de master ; « Architecture en zone urbaine littoral » a été motivé par les particularités significatives qui distinguent les zones littorales du reste du territoire, l'objectif de cette option est d'assurer une meilleure intégration du projet dans son site, en prenant en considération ses conditions spécifiques, car un projet architectural réussi est celui qui s'adapte à son environnement. Autre particularité de cette option, est qu'elle touche à toutes les problématiques urbaines liées aux divers projets d'habitats ou des projets urbains mais aussi au patrimoine ; ce qui offre une variété de thèmes permettant aux étudiants d'avoir une vision globale sur la ville ,le projet d'architecture et l'impact exercé par ce milieu si particulier « le littoral ».

Les intentions recherchées à travers ce choix sont les suivantes :

- Approfondir la connaissance sur la richesse et la diversité des villes littorales, tant sur le plan naturel, social, économique, que sur les impacts de la production architecturale et urbanistique.
- Identifier les formes urbaines et les typologies architecturales et constructives en milieu littoral.
- Comprendre le rapport qu'entretiennent les habitants, avec l'espace littoral

---

<sup>1</sup> <https://www.lesbelleslettres.com/livre/410-de-l-architecture>

Les zones littorales sont des lieux attractifs pour l'homme. L'installation des populations et la fondation des villes ont toujours été liées à la présence de l'eau, car ces espaces sont propices pour le développement des activités. De nombreuses études ont montré que les régions littorales ont toujours été les plus convoitées tant pour le développement des activités touristiques que pour d'autres activités économiques. Elles étaient qualifiées de laboratoires d'innovation en matière d'architecture et d'urbanisme.

Le site littoral présente des conditions et des particularités environnementales, économiques et sociales, qui le distinguent des autres milieux. Parmi ces conditions spécifiques : le climat, la topographie et l'environnement. Afin que notre action soit judicieuse en tant qu'architecte et urbaniste, il est nécessaire et important d'en identifier les caractères ayant donné naissance à des établissements dotés d'un urbanisme et une architecture particuliers.

Parmi les problématiques actuelles d'espace littoral, j'ai choisis comme problématique spécifique la valorisation du patrimoine des villes historiques en milieu littoral pour une meilleure attractivité touristique, un thème d'actualité particulièrement avec la marginalisation et la dégradation de ces précieux héritages.

Le patrimoine sous toutes ses formes illustre les particularités qui font des villes historiques littorales, des lieux uniques où il est agréable de vivre. La croissance de toute ville ne peut en faire abstraction, car le patrimoine personnalise et différencie chaque ville dans son évolution et son développement. Une municipalité peut à juste titre se distinguer et se développer durablement lorsqu'elle affirme sa différence et ce qui la rend à nulle autre pareille. À cet égard, le patrimoine doit être perçu comme un outil de développement incontournable.

Tourisme et patrimoine sont étroitement liés ; il suffit de voir la corrélation entre les sites patrimoniaux et la fréquentation touristique des régions/villes. En cela, le patrimoine peut devenir une ressource capable de générer des activités multiples et variées, ces activités sont liées directement ou indirectement au tourisme, surtout dans les villes côtières.

L'Algérie par sa variété paysagère et son patrimoine culturel les plus riches et diversifiés de tout le bassin méditerranéen, ainsi que sa richesse en ressources naturelles et culturelles, offre de larges possibilités pour le développement touristique spécialement au sein de son littoral qui est un espace attractif. C'est un espace territorial qui se distingue par ses particularités paysagères, environnementales, économiques et patrimoniales indéniables.

Ainsi, le mémoire sera structuré comme suit :

Ce mémoire de recherche s'inscrit dans la thématique générale de l'architecture en milieu urbain littoral. Elle s'appuie sur la recherche bibliographique ainsi sur des exemples opérationnels afin d'apporter un éclairage sur la thématique générale "les villes littorales" et leurs particularités, et la thématique spécifique du patrimoine architectural en milieu littoral '.

## INTRODUCTION GENERALE

---

Le travail sera établi sur des parties essentielles qui sont :

1. L'introduction générale, qui comporte le cadre général du mémoire et la présentation de l'option choisie << AZUL >>
  
2. L'état des connaissances, est établi en deux points essentiels qui sont :
  - ❖ En premier lieu la présentation de la thématique générale de l'option AZUL << Architecture en Zone Urbaine Littorale >>, dans laquelle sont abordés les particularités des villes littorales aux différents plans (urbanistique, architectural et socio-économique), tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale, à travers l'étude d'exemples dans le bassin méditerranéen, afin de comprendre comment se sont développées ces villes en matière d'organisation spatiale et de production du paysage bâti. Ensuite une problématique sera formulée sur les villes littorales Algériennes, introduisant à la thématique spécifique « mise en valeur du patrimoine ».
  - ❖ Le deuxième point on présentera la thématique spécifique qui est '**mise en valeur du patrimoine des villes historiques littorales pour une meilleure attractivité touristique**'. Globalement, le travail est divisé en deux phases à savoir une phase de recherche théorique qui enveloppe les différentes notions de patrimoine architectural et l'impact de ce dernier sur le tourisme en milieu littoral en s'appuyant sur quelques exemples de villes littorales, suivie par une deuxième phase d'analyse d'exemples nationaux et internationaux. Le but étant d'éclairer sur la relation qui unit le tourisme et le patrimoine dans les villes côtières.
  
3. La conclusion générale du mémoire est reliée directement à l'introduction générale, et répond à la problématique du mémoire par des recommandations utiles.
  
4. Les références bibliographiques comprennent des ouvrages scientifiques, des mémoires et thèses, des articles universitaires.

### Présentation de l'option « AZUL »<sup>2</sup>

Le littoral a été de tout temps qualifié d'espace complexe et vulnérable, particulièrement quand il s'agit d'intervenir dans différents aménagements sur le plan urbanistique et architectural.

---

<sup>2</sup>Extrait tiré du programme de l'option AZUL (Architecture en Zone Urbaine Littorale) encadrée par M. Youcef ICHEBOUBEN

## INTRODUCTION GENERALE

---

De nos jours, les actions de développement du littoral s'inscrivent en majorité et dans de nombreux pays, dans une dimension nationale voire même internationale, d'aménagement du territoire et de l'environnement.

Sur le plan architectural et urbanistique certes, que chaque région ait son architecture et son urbanisme spécifique, comme l'a évoqué l'architecte Jean Nouvel : '...', chaque lieu, voire même chaque quartier, a son architecture, mais il faut dire que les modèles d'architecture et d'urbanisme en zones littorales, présentent des caractères originaux par rapport aux modèles courants (Pierre LABORDE, 1993). Ces caractères sont si significatifs, que nombreux spécialistes de la ville qualifient les zones littorales de laboratoires d'innovations, autrefois, en matière d'architecture et d'urbanisme (Claude MIGNOT, 2005)

L'autre particularité, nécessaire et importante à présenter, réside également dans les qualités dont jouissent les villes du littoral, sur le plan naturel (le climat doux et ensoleillé, et/ou paysages naturels.), et sur le plan social (la dynamique et l'hospitalité des populations locales).

Il faut dire que nombreuses études ont montré que les régions littorales ont été de tout temps les plus convoitées tant pour le développement de l'activité purement touristique que pour d'autres activités économiques (Jacques MARCADON, 1999, elles sont de tout temps l'objet de conflits sévères en termes d'occupation de l'espace (Francesco FRANGIALLI, 1994). Pour exemple, sur les 400 millions d'habitants que compte le bassin méditerranéen, près de 150 millions vivent sur le littoral dont plus de 60% sont des urbains (Jean-Claude JAGER, 1998) ; et si la rive sud représentait le tiers en 1950, la moitié en 1985, elle représentera, d'après les statistiques les deux tiers en l'an 2025. Des études (Annie Pinaud-Bonnelie, 1993) sur l'urbanisation du littoral ont montré que c'est surtout sur les rivages que la progression du bâti est spectaculaire et l'essor du tourisme est généralement le principal responsable des mutations du paysage bâti dans les espaces à vocation touristique (Jérôme LAGEISTE, 2006) et (Jean RIEUCAU, 2004). En moins d'un siècle l'interaction entre les différentes activités en développement en zones littorales a donné naissance à une urbanisation inouïe des régions littorales.

En tant qu'espace complexe et vulnérable, aujourd'hui nombreuses villes du littoral vivent des situations de désolation - pression démographique, urbanisation galopante souvent difficile à contrôler, pollution, empiètements sur certains sites censés être protégés, etc.- (Samuel ROBERT, 2009).

Le schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT) décrit ce phénomène en Algérie comme « **la littoralisation tout azimut** » et lui consacre tout un chapitre.

Dans le cas de l'Algérie, malheureusement et il faut le dire, malgré ces interventions inconvenantes, souvent d'ailleurs décriées par nombreux observateurs et experts de la ville, nous avons continué à agir toujours de la sorte, du moins jusqu'à ces dernières années.

## INTRODUCTION GENERALE

---

Nous nous sommes peu intéressés aux situations réelles de nos villes ; et encore moins pour le cas des villes du littoral où nous avons produit et organisé l'espace bâti souvent de la même manière que nous le produisons et nous l'organisons ailleurs - les mêmes contenus des plans d'urbanisme à l'exception quelque fois des statistiques qui diffèrent ; nous élaborons souvent des plans types ; etc.-. Les particularités, si significatives de nos villes littorales, sont peu pour ne pas dire jamais, prises en considération dans la manière de penser, de produire et d'organiser nos espaces de vie.

Les conséquences aujourd'hui sont nombreuses, et ce qui nous préoccupe le plus, par rapport à notre profil d'architecte et urbaniste, ce sont les conséquences sur l'espace bâti dans nombreuses de nos villes du littoral, le paysage bâti ne cesse de se dégrader et par conséquent de perdre de sa beauté d'antan. Il faut dire que cette belle architecture et ce bel urbanisme dont jouissaient jadis nombreuses de ces villes du littoral, sont envahis de nos jours par des extensions urbaines très typiques, souvent sans rapport avec les spécificités évidentes du littoral. Ces villes, qui étaient autrefois espace d'accueil, de convivialité et lieu privilégié de la vie, à force deviennent de plus en plus peu accueillantes et peu agréables à vivre, pour ne pas dire hostiles à la vie normale.

Aujourd'hui, en plus de nombreux experts de la ville, particulièrement ceux qui s'intéressent à l'espace littoral, continuent à décrier ces interventions souvent perverses qui n'ont donné que des images de désolation de nos villes en général et de celles du littoral en particulier, les pouvoirs publics prenant conscience de la problématique ont fini par mettre en place une réglementation spécifique, portant sur la protection et la valorisation du littoral par la mise place de textes, de lois et de plans :

- La loi n°90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- La loi O2-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.
- Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC)
- Les instruments d'urbanisme : Le Plan directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le plan d'occupation des sols (POS)

Même si les dispositions n'ont pas empêché l'urbanisation de s'étendre dans les zones proches du rivage, ceci met en évidence l'importance du sujet. Et c'est pourquoi l'option AZUL s'y intéresse.

Afin que notre action, en tant qu'architecte et urbanisme, soit judicieuse et profitable, il est nécessaire et important d'identifier, de comprendre, et d'expliquer de manière réfléchie les indicateurs qui ont marqué la production de ce bel urbanisme et de cette belle architecture d'antan, et aussi les facteurs à l'origine des situations de désolation que vivent aujourd'hui les villes littorales. Ces indicateurs, qui sont aujourd'hui probablement peu connus, seront précieux pour nous les professionnels, qui ont les compétences de les traduire dans notre démarche opérationnelle en matière de production et d'organisation du paysage bâti en zones littorales. L'objectif est de redonner à ces villes littorales leur image architecturale et urbanistique et, ainsi que la vie agréable dont elles jouissaient autrefois. Décisive, aujourd'hui que les pouvoirs publics algériens expriment une volonté pour le

## INTRODUCTION GENERALE

---

développement du tourisme. Décisive également, aujourd'hui avec l'évolution des modes et de qualité de vie, et l'avènement de la pratique touristique dans notre société.

Dans notre approche, la prise en considération du rapport Site/Projet s'avère nécessaire et importante, un bon projet est celui qui s'intègre judicieusement dans son environnement naturel, social et économique.

L'objectif de cette approche est pour, une meilleure adaptation aux particularités du milieu local dans notre manière de produire et d'organiser l'espace bâti, une meilleure protection et mise en valeur des potentialités locales, et enfin une meilleure réflexion dans une démarche de développement durable.

Il est utile de rappeler qu'au vu des débats qu'il suscite aujourd'hui dans des rencontres (séminaires, colloques, etc.) nationales et internationales, le thème est d'actualité. Au sein de notre institut d'architecture et d'urbanisme, Il a fait l'objet de travaux de recherches finalisés au sein d'une équipe de recherche intitulé « **Le développement urbain dans, les petites villes côtières, cas du littoral centre algérien** », projet CNEPRU, n°0901 /02/2004 en 2004/2005.1

## **I. Etat des connaissances:**

### **Introduction**

Cette étude a pour but d'acquérir un ensemble de connaissances sur les spécificités architecturales et urbanistiques des villes littoral, elle permet d'identifier les situations de désolation que vivent de nos jours les villes littorales ainsi que leurs particularités .Nos investigations se focaliseront sur les facteurs à l'origine qui constituent, pour nous architectes et urbanistes, de précieux renseignements dans notre démarche professionnelle et qui nous permettent de penser, de manière judicieuse nos projets d'aménagement architectural et urbanistique, en général, et en milieu littoral, en particulier. Nous illustrerons ces concepts par des exemples dans le cadre de l'urbanisme et l'architecture à travers la méditerranée.

Par la suite, nous allons examiner le cas de l'Algérie durant les deux périodes : la période coloniale et postcoloniale sur le plan urbanistique et architectural. En dernier, nous nous consacrerons à la réglementation en matière de construction et d'urbanisme en milieu littoral.

Dans le cadre de la thématique spécifique nous allons chercher à comprendre la relation entre le patrimoine et le tourisme dans les villes historique côtière , étant donné la difficulté de la mise en valeur du patrimoine des centre historique côtière ,cela nous permettra de comprendre l' importance du patrimoine culturel en termes d'identité pour les villes historique littorale et les avantages et la compétitivité que cela apporte. Cette partie sera clôturé par une présentation d'exemple internationale sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel a travers le tourisme ,comparable au cas d'Algérie.

### **❖ Section (01) : thématique générale**

#### **Architecture en zone urbain littoral**

##### **1. Introduction**

Cette section est consacrée à la présentation des particularités de la ville littorale sur le plan urbanistique et architectural, mais donnera avant cela un bref aperçu sur le littoral.

Les littoraux ont toujours été des espaces de communication, et sont devenus des espaces majeurs de la mondialisation des espaces de contact entre les différentes régions du monde. Ce sont des interfaces entre les arrière-pays continentaux et les avant-pays marins. Ils présentent un environnement particulier, qui nécessite un aménagement bien adapté avec l'environnement sur les différents plans architecturaux et urbanistiques.

- **La ville littorale :**

La ville littorale est une agglomération qui se situe sur la bande côtière de la terre. Elle présente à travers son emplacement spécifique (point de contact terre et mer), des particularités climatiques, économiques, sociales, architecturales et urbanistiques qu'on ne trouve pas dans d'autres villes intérieures, le rapport entre le site et la ville est plus complexe et influe sur la production urbaine et architecturale.

Le littoral possède la particularité d'être un lieu obligé d'implantation pour certaines activités socio-économiques : la pêche et l'aquaculture, les activités portuaires, les transports maritimes, les activités extractives (sel, sable, pétrole offshore) , le tourisme balnéaire et le tourisme nautique, les activités marines de défense nationale. Ces différentes activités entraînent une utilisation et un aménagement aussi bien du domaine maritime (plans d'eau, zones de mouillages, ....)

Le littoral méditerranéen s'étire sur environ 46 000 km, il englobe principalement la bande côtière de 24 pays dont 05 pays du nord-africain (l'Algérie en fait partie avec un littoral qui s'étend sur près de 1 622 Km), 15 pays du sud européen et 04 pays du continent asiatique.

*« En Méditerranée, le littoral se signale, en outre, par l'ancienneté de l'occupation humaine. Il en résulte de très nombreux sites archéologiques et historiques qui constituent un patrimoine architectural remarquable, en même temps atout et contrainte : un atout en terme de culture et de ressource touristique, une contrainte en terme de sauvegarde et de protection. » (E. COUDERT, 1998)*

## **2. Présentation de la ville littorale sur le plan urbanistique et architectural:**

Les conditions du site et de l'environnement ont une place prépondérante dans la conception du projet architectural, qui doit s'intégrer de façon durable et fonctionnelle dans son contexte. Une étude approfondie du site et de son environnement permet d'adapter l'architecture aux caractéristiques et aux particularités propres à son environnement. Chaque environnement est différent des autres ce qui contribue à un aspect architectural et à un urbanisme varié en terme de production de volumes, de choix des matériaux et des couleurs.

Le but de cette phase est d'avoir un complément de connaissances sur la ville littorale, ses particularités sur le plan architectural et urbanistique et les facteurs qui ont fait sa spécificité, et cela sur le cas général ainsi que sur le cas local.

## 2.1. Cas général

### 2.1.1. Présentation de la ville littorale sur le plan urbanistique:

- **Les formes de développement :**

L'urbanisme des villes littorales est très influencé par la mer. Pour profiter pleinement de la mer le développement urbanistique varie entre développement parallèle et perpendiculaire, ou parfois dans plusieurs directions. Cela est dicté par plusieurs facteurs qui peuvent être liés au site et sa morphologie, au climat, aux conditions sociales...etc.

**Le développement parallèle à la mer** est le cas le plus courant; cette disposition est tournée vers le principal centre d'attraction (oriente l'habitat, détermine les axes urbains et les angles de vue et permet de créer des ruelles parallèles à la mer). L'avantage de cette position est d'être près de la mer, ce qui aide et contribue au développement économique et touristique grâce à la dominance des activités balnéaires et une bonne ventilation. Des percées visuelles donnant sur la mer, permettent de garder le contact visuel et physique ville/mer. (Voir cas de la ville de Nice et de Cherchell figure 01 et 02)

Les facteurs responsables de ce mode de développement sont :

- La présence de la mer : c'est le principal facteur qui guide la ville à ce mode de développement, en constituant un centre d'intérêt pour les gens qui cherchent toujours sa proximité et qui veulent bénéficier de la mer.
- La morphologie du site : les villes qui se développent parallèlement à la mer occupent généralement des sites plats, mais aussi la présence des montagnes en arrière de la ville qui forment dans certains cas des barrières de croissance naturelles pour leur développement peut être pour éviter la construction dans des sites montagneux.
- Le facteur social : les populations aiment souvent se trouver face à la mer, cela se traduit dans le développement des villes d'une manière parallèle pour profiter au maximum de la présence de la mer.
- Le facteur économique : la mer est un milieu privilégié pour développer les activités économiques qu'elles soient portuaires, touristiques ou agricoles.
- Généralement les sites plats renforcent ce mode de développement linéaire des villes littorales.

## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

---

L'autre mode de développement est **le développement perpendiculaire à la mer**. Généralement ce mode de développement se trouve sur des sites en pente ou limités par des obstacles de croissance naturels ou artificiels. (Voir cas de la ville d'Azeffoun et d'Alger)

Les facteurs à l'origine de ce mode de développement sont :

- La morphologie du site : les villes qui se développent perpendiculairement à la mer se trouvent souvent dans des sites accidentés ou la morphologie dicte le tracé urbain, le bâti se formera d'une manière étagée ce qui permet la construction de terrasses et de balcons pour avoir des vues sur la mer. Il en résulte une vue panoramique sur tout le paysage marin.
- Les facteurs climatiques : une bonne protection naturelle est assurée dans ces sites contre l'humidité, les vents violents et les inondations. Aussi, les villes implantées perpendiculairement à la mer permettent de bénéficier d'une ventilation naturelle.
- Le facteur social : certaines populations, comme le cas de la médina traditionnelle arabe, ont préféré une organisation urbaine fermée, dictée par le mode de vie, ce qui a engendré un développement organique et perpendiculaire à la mer comme le cas de la Casbah d'Alger. (Voir cas de la ville d'Alger figures 04).

Enfin **le développement satellitaire** Cette organisation est faite d'une manière aléatoire, souvent dictée par des obstacles qui bloquent l'évolution et engendrent l'apparition de plusieurs pôles de développement. (Voir cas de la ville Tarragone, Espagne et d'Oran)

Les facteurs naturels qui dictent ce mode de développement sont :

- La présence des montagnes.
- La présence des terres agricoles.
- La présence des cours d'eau.

S'ajoutent à ces contraintes naturelles d'autres obstacles artificiels, tel que :

- La présence des zones militaires.
- La présence des zones industrielles.
- La présence des sites à préserver tel que les sites archéologiques, les sites classés...etc. Ces formes de développements sont courantes dans n'importe quelle ville du territoire.

Pour bien comprendre les facteurs à l'origine de ces modes de développements il est utile d'en présenter quelques exemples.

## Exemples de villes se développant parallèlement à la mer :

- **Cas de la ville de Nice, France :**

Dans le cas de la ville de Nice, le site plat qu'elle occupe a favorisé son développement parallèlement à la mer.

La ville de Nice étant implantée entre la mer et les montagnes derrière, elle bénéficie de son littoral par des aménagements urbains et maritimes qui favorisent l'attractivité des touristes (Après Paris, Nice, capitale de la Côte d'Azur, est la seconde destination touristique du pays)<sup>3</sup>

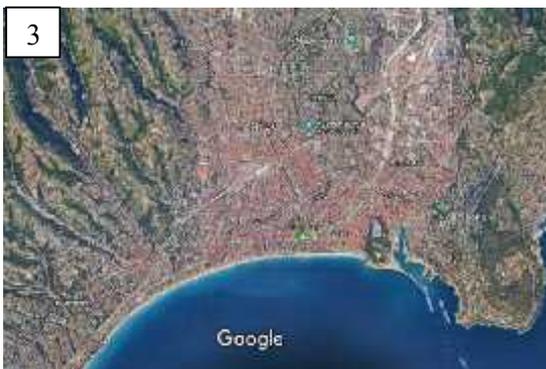
**Figure 01 : illustration du développement de la ville de Nice, France**



Source : syndtaxinice.unblog.fr



Source : www.trainstouristiquesdenice.com



Source: <https://www.google.com/maps/@43.7032932,7.1827771,21775m/data=!3m1!1e3>



Source : <https://www.nice.fr/fr/habitat-et-urbanisme/le-nlu-nice>

*Image 01 : représente le cadre bâtis de la ville de Nice en 1624, Image 02 : représente le développement des activités touristiques tout au long du littoral, ville de Nice, France, Image 03 : représente le cadre bâtis de la ville en 2018 sur ces images on remarque le développement parallèle de la ville, Image 04 : représente l'étalement de la ville de Nice parallèlement à la mer, favorisé par le site plat qu'elle occupe.*

<sup>3</sup><http://www.logic-immo.com>

## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

- **Cas de la ville de Cherchell :**

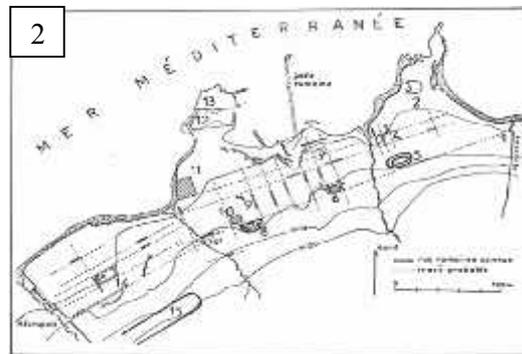
l'évolution du tissu urbain de la ville de Cherchell a commencé par un développement perpendiculaire à la mer avec une croissance polaire et continue dans l'époque andalou-turque, ce mode de développement a continué jusqu'à la période Française, mais avec la saturation de ce noyau historique, l'extension s'est faite au-delà de ce dernier dans une forme parallèle à la mer, et cela à cause des obstacles qu'elle rencontrés : la mer au nord, les montagnes au Sud, s'ajoutent à ces éléments morphologiques, une barrière artificielle qui est la caserne militaire au sud-est.

Ces éléments-là ont dicté la forme de développement de la ville parallèlement à la mer.

**Figure 02 : illustration du développement de la ville de Cherchell**



Source : [www.emicherchell.com](http://www.emicherchell.com)



Source : <http://encyclopedieberbere.revues.org/1899>



Source : <https://www.google.com/maps/place/Cherchell/>



Source : <https://crespo90.skyrock.com/2467173187-cherchell-ma-netite-ville.html>

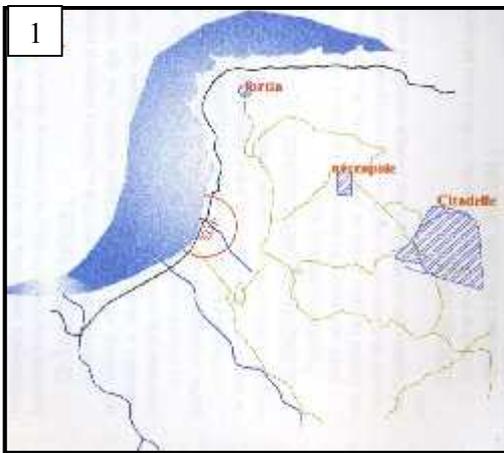
*Image 01: représente le cadre bâti , ville de Cherchell en 1950, Algérie ,Image 02 représente le développement perpendiculaire de la ville à l'époque phénicienne et romaine 6ème siècle , Image 03 :représente la présence des montagnes et de la zone militaire ont dicté le développement de la ville de Cherchell parallèlement à la mer, Image 04: représente le cadre bâti de la ville en 2017.*

## Exemples de villes qui se développent perpendiculairement à la mer :

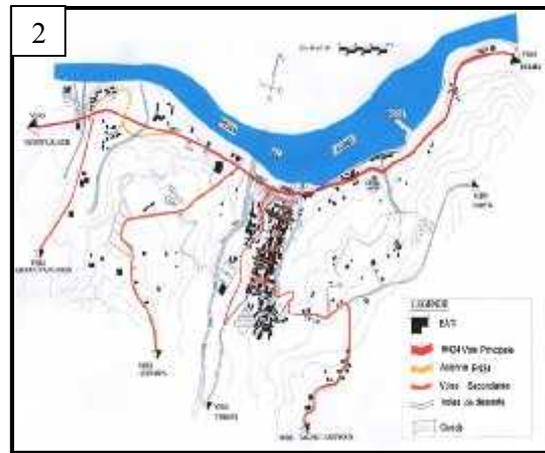
- Cas de la ville d’Azeffoun :

Les romains se sont installés sur le site de l’ancien village (THADART OUZEFFOUN) perché sur une Crête, pour des raisons défensives. C’est aussi le village le plus proche du Souk et l’embarcadère. Le village colonial d’Azeffoun s’est développé perpendiculairement à la mer, ce mode de développement a été dicté par la présence des éléments naturels (Oueds). Ainsi cette implantation assure une bonne protection contre les facteurs climatiques.

**Figure 03 : illustration du développement de la ville d’Azeffoun**



Source : <https://www.memoria.dz/mar-2013/>



Source : PDAU de la ville Azeffoun et ses environs en 1985



Source : Google Earth



Source : <http://azeffoun.over-blog>

*Image 01 : représente le cadre bâti de la ville de Azeffoun à l’époque romaine , Image 02 : représente le cadre bâti de la ville à l’époque coloniale on remarque le développement perpendiculaire de la ville , Image 03 : représente le facteur de développement perpendiculaire de la ville (oued ) , Image 04:représente la dégradation des bâti et les percés ver la mer .*

- **Cas de la ville d'Alger** :

La ville d'Alger et révélée de la casbah au 16eme siècle, dans le cas de la Casbah plusieurs facteurs sont réunis pour donner cette forme de développement perpendiculaire à la mer ; Les conditions sociales et le mode de vie des populations musulmanes médiévales ont dicté une organisation urbaine introvertie, ce qui les oblige à construire sur un terrain accidenté. La topographie du site était conservée, cette implantation a donné une orientation vers la mer. Les maisons sont construites en gradins, elles sont adossées l'une à l'autre pour former un système de gradins ou toutes les maisons bénéficiaient d'une terrasse qui donne sur la mer .

La deuxième phase liée à l'arrivée de la colonisation française au 19ème siècle, le développement extra muros de la ville le long du front de mer se fera suivant de facteurs principaux: les axes routiers qui longent la cote dans le cadre du plan d'alignement basé sur l'approche haussmannienne ( boulevard Che Guevara ) , mais également le développement du port .Ce plan avait également pour objectif la salubrité des tissus par la création de percées ( percée du boulevard Khemisti ) , des espaces publics et de jardin

**Figure 04 : Illustration du développement de la ville d'Alger**



Source: <http://www.yannarthusbertrand.org>



Source: <http://eldjazayer.centerblog.net/12-port-alger>



Source: Le clivage ville/port, cas d'Alger, AOUISSI KB., mémoire de magister, p 102

*Image 01 : , représente le développement perpendiculaire à la mer, la Casbah d'Alger. Image 02 :représente le développement parallèle de la ville d'Alger est les percée vers la mer , Image 03:représente le port de la ville d'Alger et le Rue Zighout Youcef.( boulevard Che Guevara ).*

## Exemples de villes qui se développent de manière satellitaire :

- **Cas de la ville de Tarragone, Espagne :**

La ville de Tarragone, étant occupée par de vastes terres agricoles et aussi par une grande zone d'industrie pétrochimique qui est directement liée à son port industriel, se trouve caractérisée par une fragmentation de son tissu urbain. Ces éléments là ont fait que la ville de Tarragone se développe de manière satellitaire afin de préserver l'industrie ainsi que l'agriculture.

**Figure 05 : Illustration du développement de la ville de Tarragone, Espagne**



Source : [www.dreamstime.com](http://www.dreamstime.com)

Source : [www.geoguide.com](http://www.geoguide.com)

*Image 01 : représente la vaste zone portuaire industrielle de la ville de Tarragone, et la rencontre de cette zone avec la plage ,Image 02 : représente le développement satellitaire de la ville causé par la préservation des zones agricoles et industrielles.*

- **Cas de la ville d'Oran:**

La ville d'Oran est développée par rapport au port et aux zones boisées qui occupe une bonne partie du territoire créant ainsi cette forme de développement satellitaire.

**Figure 06 : Illustration du développement de la ville d'Oran**



Source : <https://www.google.com/maps/>

Source : <http://www.rfi.fr/zoom/20171218-reportage-algerie-oran->

*Image 01 et 02 : représentent le développement satellitaire de la ville par rapport aux zones boisées ,les cours d'eau et la zone portuaire*

## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

La croissance de la ville sur des sites pareils s'éloigne souvent de la côte pour des risques naturels tels que l'érosion, l'élévation du niveau de la mer. Cet impact a donné un intérêt particulier et par conséquent, pouvoir créer des espaces extérieurs comme placettes, promenades balnéaires, des commerces, des espaces de consommation et lieux de rencontre et d'échange culturel. Ainsi, pour les espaces intérieurs en aménageant des terrasses, des balcons qui sont faites vers la direction de la mer.

- **Les risques naturels:**

Avec la nouvelle réglementation qui interdit la construction en bord de mer, et avec les changements climatiques, il est préférable de construire loin du rivage, telle est la tendance actuelle de l'urbanisation des villes qui a pris un nouveau mode de développement en s'éloignant de la mer afin d'éviter les risques majeurs tel que :

**La remontée des eaux** lorsque de forts vents marins poussent l'eau des surfaces des océans, la remontée des eaux se produit, laissant ainsi un vide où peuvent remonter les eaux de fond avec une quantité importante de nutriment.

**Le Tsunami** il est causé par un tremblement de terre sous-marin comme il peut également être engendré par une éruption volcanique sous-marine. Il peut engendrer d'énormes dégâts sur les villes côtières notamment sur les constructions en bord de mer.

**La submersion marine** c'est l'élévation du niveau de la mer dû au changement climatique qui est la cause principale de ce phénomène, il peut avoir des conséquences aussi bien directes comme la disparition de surfaces terrestres qu'indirectes comme l'augmentation du risque de submersion

**Figure 07 : l'influence des risques majeurs naturels sur le cadre bâtis**



Source : [www.france24.com](http://www.france24.com)



Source : [www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com)



Source : [www.ainelturck.fr](http://www.ainelturck.fr)



Source : [www.ainelturck.fr](http://www.ainelturck.fr)

*Image 01 : représente les dégâts causés par la remontée des eaux à Decca, Bengladesh*

*Image 02 : représente la désertations d'une ville au Nord-est du Japon à cause d'un tsunami. Image 03 et 04 à la plage d'Ain el Türck à Oran, le niveau de la mer s'élève de plus en plus en faisant disparaître la plage et en s'approchant des constructions, ce qui constitue un véritable danger sur ces dernières en cas de tempêtes.*

- **Les aménagements urbains spécifiques :**

Les villes littorales sont caractérisées par des aménagements spécifiques. On trouve deux types qui sont :

## **Les aménagements propres au littoral**

### **1 Zone portuaire :**

Les villes littorales sont le plus souvent caractérisées par l'existence d'infrastructures portuaires. Le port est défini comme étant une aire de mise en contact entre les domaines de circulation maritime et terrestre. Il joue aussi un rôle important dans le développement de la ville. On peut classer les ports en quatre catégories, selon leurs activités et le type des bateaux accueillis.

<b>Les catégories</b>	<b>Figure 08 : Illustration des différents types de port</b>
<p><b>Ports de pêche</b> Sont les plus nombreux dans le monde, et sont souvent ceux dont les dimensions sont les plus réduites. L'infrastructure est plus simple que pour un port de commerce : quelques quais ou pontons, une station de ravitaillement, et un moyen de vendre le produit de la pêche.</p> <p><b>Port militaire</b> Accueille les navires de guerre. Certains ports sont ouverts mais d'autres sont fermés et interdits au public pour des raisons de sécurité. Un port militaire peut inclure un arsenal, une école navale, un chantier de réparation, des moyens de ravitaillement, de logement et d'entraînement pour les équipages. Les ports militaires représentent le plus souvent des obstacles à la continuité urbaine en zone littorale et gâche le caractère agréable de la mer.</p>	 <p>Source : <a href="http://www.tanger-experience.com">www.tanger-experience.com</a> <i>Image 01 : vue de port de pêche de Tanger</i></p>  <p>Source : <a href="http://www.wikipedia.org">www.wikipedia.org</a> <i>Image 02 : vue de port militaire de Toulon</i></p>

### **Port de commerce et d'industrie**

Sert à accueillir les navires de commerce : Ceci inclut le trafic de passagers et paquebots et le transport de marchandises.

Un port de commerce inclut aussi des liaisons routières et ferroviaires, voie fluviales, avec la terre.

L'activité de commerce et d'industrie leur impact est de donner forme à un paysage beaucoup plus commercial sur le plan architectural et urbanistique



Source : <http://www.Marseille-port.fr>

*Image 03 : vue de port de commerce et d'industrie de Marseille*

### **Ports de plaisance**

Ces ports sont souvent situés près du centre des villes pour des raisons touristiques et pratiques (facilité d'accès).

L'activité de plaisance est un atout pour le tourisme balnéaire (la plupart des grandes villes touristiques ont un port de plaisance). Son impact est d'engendrer un paysage composé d'infrastructures de loisirs et de distraction.

Ils accueillent les bateaux de plaisance, de loisir et de compétition, à voile et à moteur.

La plupart des bateaux sont de petite taille, et les places de port sont standardisées



Source : [www.francebleu.fr](http://www.francebleu.fr)

*Image 04 : vue sur le vieux port de Marseille, espace animé*

### **Tableau 01 : Définitions des différents types de port**

De nombreuses villes ont connu le délaissement des ports et interfaces constituant une véritable rupture entre la ville et le port. De nouvelles réflexions sont menées sur la mise en valeur de ces espaces dans un cadre touristique, par exemple le vieux port de Marseille, a changé de vocation, et devenu un port de plaisance un lieu de rassemblement populaire, ou les activités portuaires furent déplacées vers le grand port maritime de Marseille ( Voir image 03 et 04).

## 2 Les front de mer, les promenades maritimes et les esplanades :

Elément caractéristique de la ville littorale, la promenade maritime constitue une interface entre la ville et la mer. C'est une voie maritime et urbaine qui relie les différentes entités de front de mer de la ville Côtière ; elle consiste à représenter la succession des espaces visibles par un piéton qui se déplace sur la promenade. Ces espaces de promenade sur le littoral de la ville sont aménagés et équipés avec du mobilier urbain.

**Figure 09 : exemples de promenades maritimes dans des villes littorales**



Source : [www.vimeo.com](http://www.vimeo.com)



Source : [www.vimeo.com](http://www.vimeo.com)



Source: <https://www.tuxboard.com>



Source: [www.visitmonaco.com](http://www.visitmonaco.com)

*Image 01 : représente l'aménagement d'une très grande promenade maritime longeant la cote de Benidorm en Espagne, cette promenade constitue un véritable balcon sur la méditerranée avec des formes fluides inspirées des mouvements des vagues. Image 02 : représente la promenade maritime d'Estebona en Espagne, un lieu touristique par excellence. Image 03 : représente l'esplanade du vieux port à Marseille. Image 04 : représente le front de mer Monaco (ville touristique)*

## Les aménagements qui sont particulier au littoral par leur forme, orientation.....

### 1 L'aménagement de percées :

Elles jouent un rôle de ventilation et d'aération pour la ville et permettent de garder le contact visuel et physique entre la ville et la mer. L'organisation des percées visuelles se termine parfois par l'ouverture d'une paroi sur la mer en forme de balcon urbain.

Figure 10 : exemples d'aménagements de percées visuelles dans les villes côtières



Source : cour de typologies urbaines n°03 p 28, présenté par Mr AOUISSI K 2012/2016



Source : <https://www.google.com/maps/>



Source : [www.echogeo.revues.org](http://www.echogeo.revues.org)



Source : <http://www.collegelasalle.com>

Image 01 : représente une grande percée urbaine à Alger aménagée par une succession des places et des jardins, en allant du jardin de l'horloge Fleurie et en passant par la place de la grande poste jusqu'au square de Sofia. Image 02:représente la structure du tissu de Barcelone percé , Image 03 : représente le contact visuel et physique entre la ville et la mer assuré par la création d'une percée, la Rambla Nova de Tarragone, Espagne. Image 04 : représente les percées visuelles

## 2 L'aménagement du front de mer par des terrasses, belvédères et places

Les villes littorales sont marquées par l'aménagement des espaces publics tel que les placettes, les terrasses et les balcons qui donnent sur la mer. Ces espaces forment des centres d'intérêt pour les populations locales ainsi que pour les touristes. Ils permettant de bénéficier davantage des vues vers la mer, se détendre et profiter de l'ensoleillement (facteurs social, touristique, climatique).

**Figure 11 : aménagement de terrasses urbaines dans des villes côtières**



Source : [www.http://projects.archiexpo.fr](http://projects.archiexpo.fr)



Source : [www.from.cat](http://www.from.cat)



Source : <https://fr.wikipedia.org>



Source : <https://www.holidar.dz>



Source : <https://image.google.com>

*Image 01 : représente l'aménagement d'une terrasse maritime à Luanda, Angola, Image 02 : représente un balcon urbain qui donne sur la mer à Tarragone, Espagne. Image 03 : représente balcons dans la rue che guevara, Alger . Image 04 : représente la place Gueydon à Bejaia , Alger . Image 05 : représente Les terrasses de la Guillotière, Lyon (espace publique)*

**En plus de leur classification par taille** (petite, moyenne ou grande ville), les villes littorales sont classées par leurs vocations :

### 1. Les villes littorales touristiques :

On distingue différents type de tourisme ; tourisme balnéaire (la plus connue dans le monde est associé aux stations balnéaires.), tourisme culturel, tourisme de santé et le tourisme vert.

- Le type d'aménagement touristique : ports de plaisance, infrastructures hôtelières, complexes touristiques, espaces de loisirs, de distraction et de consommation.
- Ces villes sont caractérisées par l'embellissement des espaces et des styles architecturaux, et cela dans le but d'attirer les touristes (pour des fins économiques).

**Figure 12 : exemples des villes littorales touristiques**



Source : <http://www.Civg-online.net>



Source : [www.trainstouristiquesdenice.com](http://www.trainstouristiquesdenice.com)



Source: <https://www.guidesulyse.com>



Source <http://www.orangesmile.com>

*Image 01 : représente la ville touristique de Hammamet en Tunisie, qui attire des millions de touristes chaque année grâce à sa vocation et ses aménagements touristiques riches. Image 02 : représente la cote Niçoise, connue pour sa vocation touristique. Image 03 : représente tourisme culturel Pont du Rialto à Venise . Image 04 : représente tourisme culturel Canne, France .*

## 2. Les villes littorales à vocation agricoles :

Ces villes se caractérisent par la dominance de l'activité agricole, développée par les habitants pour satisfaire les besoins de leurs sociétés (facteur économique). Sur le plan urbain, ces agglomérations sont généralement constituées de constructions d'habitat individuel et paysannes (ferme), et le reste du territoire est composé de terres agricoles.

**Figure 13 : exemples de villes littorales à vocation agricole**



Source :<http://www.Footage.framepool.com>



Source: [www.wikipédia.org](http://www.wikipédia.org)

*Image 01 : représente une ville littorale à caractère purement agricole, Colahonda, Espagne Image 02 : représente la ville littorale de Zéralda à caractère agricole*

## 3. Les villes littorales industrielles et commerciales :

Sur le plan architectural et urbanistique, le paysage se compose principalement de grandes infrastructures portuaires et industrielles, des bâtiments commerciaux, d'usines, de hangars et d'aires de stockage en plus des grands ensembles d'habitat industriel et collectif.

**Figure 14 : exemple de villes littorales à caractère industriel et commercial**



Source :<http://www.Footage.framepool.com>



Source : [www.dreamstime.com](http://www.dreamstime.com)

*Image 01 : Hambourg, c'est une ville à caractère commercial et industriel par la présence de son port de commerce et d'une vaste zone d'industrie. Image 02 : représente la ville de Tarragone, Espagne à caractère industriel*

## 2.1.2. Particularités sur le plan architectural:

L'architecture en zone littorale est caractérisée par la volumétrie des constructions ; le traitement des façades avec l'utilisation des matériaux de construction qui tiennent compte des spécificités du littoral. Pour comprendre ces caractéristiques on a choisi deux projets à étudier : la cité des arts et des sciences de l'architecte Santiago Calatrava à Valence, Espagne et Le plan directeur de San. Berillo.

### Exemple 01 : La cité des arts et des sciences à Valence, Espagne

#### ➤ Présentation du projet

La cité des arts et des sciences est un complexe culturel situé à Valence (Espagne), entre le centre-ville et la mer. Le projet a été dessiné par l'architecte et ingénieur Santiago Calatrava, ainsi que Félix Candela. Occupant une surface de 350.000 m<sup>2</sup>, ce complexe édifié à partir de 1997, regroupe aujourd'hui l'Hémisphère, le musée des sciences Prince Philippe, l'Umbracle, l'Océanografic, le palais des arts Reine Sofia, le pont de l'Assut de l'or ainsi que l'Agora, constitue le site le plus visité de Valence.

Figure 15 : Présentation de la cité des arts et des sciences à Valence



Source : Google Maps



Source : www. Francescodecrescen.com



Image 01 : représente la situation géographique du projet. Image 02 : Vue aérienne de la Cité des arts et des sciences, de gauche à droite : le Palais des Arts Reine Sofia, l'Umbracle, l'Hémisfèric, le Musée des sciences Príncipe Felipe, et le Pont de l'Assut de l'Or. L'Océanografic se trouve hors photo. Image 03 : plan général du complexe.

### ➤ Implantation, forme et orientation du projet

La forme architecturale renvoie à un volume défini par sa configuration géométrique d'une part et ces propriétés visuelles et sa métaphore telle que la couleur, les textures et d'autre part le rapport avec l'environnement.

Après une inondation en 1957, le lit de la rivière Turia traversant Valence avait été dévié. Depuis les années 1980, la partie correspondant au centre-ville avait été transformée en jardins et lieux de promenade pour les citoyens. L'embouchure de cet ancien lit offre le site de construction contemporain de la *ciudad de las ciencias*.

Le choix d'une forme dynamique inspiré par la mer pour créer une continuité avec son environnement. Le complexe regroupe un ensemble de bâtiments qui font tous référence dans leurs formes à leur situation en milieu littoral. Le palais des arts "Reina Sofia" avec ses formes nautiques, est un imposant bâtiment entouré de grands bassins. Sa forme représente un animal marin dans la mer, et sa structure couverte par une enveloppe en forme de coquillage constituée de deux coques en acier revêtu. L'Hémisphère est un bâtiment contenant une salle de cinéma et un planétarium, dont la forme représente une fois reflétée sur l'eau un œil géant qui entoure ce dernier. Le Musée des sciences Prince Philippe prend l'aspect d'un immense squelette de baleine.

**Figure 16 : Implantation et forme du palais des arts Reina Sofia**

Source : [www.bubblemania.fr](http://www.bubblemania.fr)



*Image 01 : représente la forme du palais des arts Reina Sofia vue de différents angles, elle fait référence à une créature marine. Image 02 : représente l'Hémisphère, Image 03 : représente le Musée des sciences Prince Philippe*

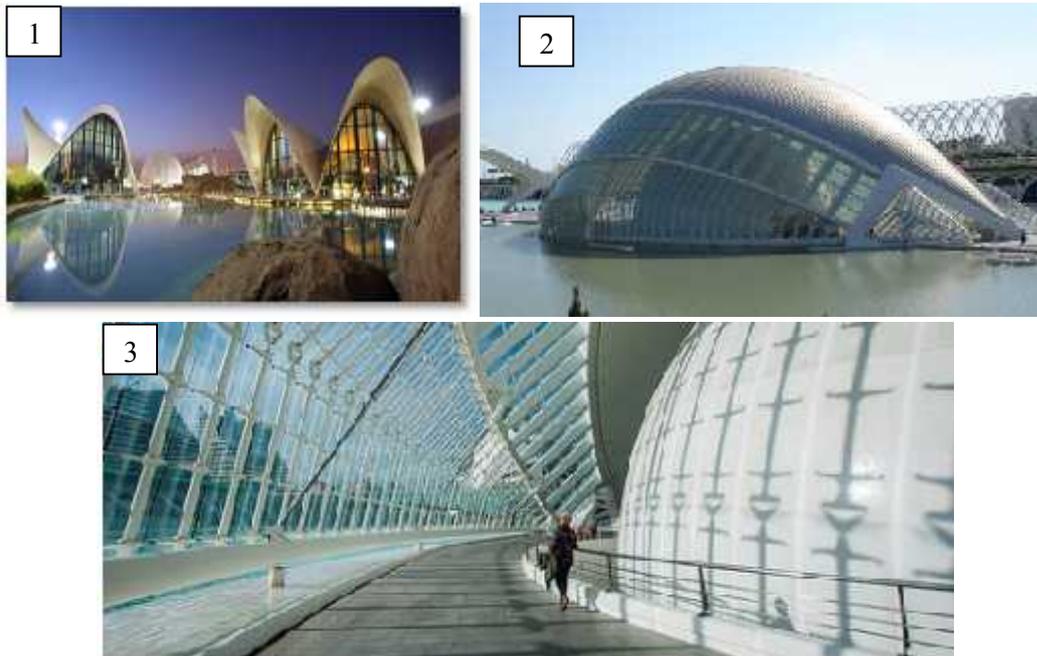
### ➤ Façade et matériaux

L'architecture des façades en zone littorale est caractérisée par une transparence en terme de matériaux ou d'organisation du plein et de vide, la mer à été toujours l'élément G «gravité» pour l'organisation spatiale des bâtiments. Pour l'architecture, la couleur à une importance considérable, elle est un des éléments essentiels de ses moyens d'expression. Pour l'architecture en milieu littoral, l'utilisation des couleurs claires telles que le blanc et le bleu est recommandée dans les façades méditerranéennes pour les revêtements extérieurs qu'on retrouve en Algérie, Tunisie, Grèce....

Le choix des matériaux est également un élément du projet qui est essentiel dans l'architecture. Dans ce projet la Cité des sciences l'utilisation des matériaux durables est primordiale, ces matériaux résistants à l'air marin et qui sont souvent esthétiques (béton et verre) dans le but de réaliser des constructions durables dans le temps. L'utilisation du béton par l'architecte Calatrava offre une grande liberté de formes et d'aspects, en plus de la facilité de sa mise en œuvre. Ainsi d'autres éléments, conduisent à certaines solutions structurelles par un processus d'élimination. Il n'utilise pas beaucoup de couleur, si ce n'est la couleur des matériaux en soit. Le blanc et le bleu sont les deux couleurs exclusivement utilisées dans le projet de la Cité des arts et des sciences, car ces couleurs là en plus d'être symboliques de la mer, participent à la diminution de l'absorption des rayons solaires.

**Figure 17: Traitement des façades et matériaux de la Cité des arts et des sciences**

Source : [www.bubblemania.fr](http://www.bubblemania.fr)



*Image 01 : représente la fluidité des façades, entièrement vitrée pour profiter de la vue sur mer , Image 02 : représente l'utilisation de la couleur blanche dans le projet ,Image 03 : représente le mécanisme d'ouverture de la façade de l'Hémisphère*

## Exemple 02 : Le plan directeur de St. Berillo

### ➤ Présentation du projet

Le plan directeur de St. Berillo réaménagera et réinterprétera la zone autour de la vieille ville, après plus de 50 ans de détérioration, en tant que nouveau lien entre le centre-ville et le front de mer. L'intention est de restaurer une zone urbaine dans la ville de Catane avec de nouvelles fonctions publiques et privées pour but touristique . Le plan directeur s'inspire des jardins suspendus de Babylone et de la culture de l'espace vert de Catane. Le projet comprend la construction d'un grand jardin urbain faisant la liaison entre la ville et la mer et assurant la réparation entre les deux quartiers voisins. À l'intérieur, un axe vert (piéton et vélo) va émerger, formant un nouveau boulevard de ville et de nouvelles places piétonnes. En face du boulevard, une série de bâtiments bas, dotés de terrasses de jardin, se veulent des magasins et des fonctions plus urbaines (cinéma, théâtre, musée). À la fin, il y aura de la place pour des bâtiments résidentiels (assurant la fermeture du tissu urbain) et un hôtel avec une présence emblématique, presque une porte de la ville sur la ville.

### Figure 18: Présentation du projet St. Berillo

Source : <https://www.mcarchitects.it/project/masterplan-san-berillo>



Image 01 : représente l'état des lieux . Image 02 : représente le projet St. Berillo

### ➤ Implantation, forme et orientation du projet

L'implantation, de ce projet est pour but de relier le centre-ville à la côte de la mer Ionienne, à l'aide d'un grand boulevard piéton. Le vide urbain a été redéfini en traçant un nouvel axe est-ouest et en reliant le quadrillage des rues. L'ensemble du tissu, des fonctions et des itinéraires de transport existants a été pris en compte - par exemple, en prenant la ligne de métro souterraine comme articulation de conception. Le concept architectural repose sur une géométrie tectonique réalisée avec quatre plaques entrelacées accessibles par des rampes ou des escaliers, percées de cours intérieures verdoyantes, qui forment des loggias et des terrasses. Le résultat est une place urbaine en 3D inspirée des jardins de Babylone.

**Figure 19: Implantation et forme du plan directeur de San Berillo .**

Source : <https://www.mcarchitects.it/project/masterplan-san-berillo>



*Image 01 et 02 : représente la forme fluide du projet inspiré . Image 03 : représente l'implantation du projet dans le cadre de valorisation du centre historique de la ville de San Berillo en tant que lien entre le front de mer et le centre ville .*

Dans la conception d'une construction au bord de la mer, il faut prendre en considération la protection des bâtiments contre les vents et la pluie, et profiter au mieux des apports de l'extérieur : vues dégagées sur la mer, de l'ensoleillement et de la ventilation naturelle.

Le projet de Cucinella, d'une superficie de 240 000 m<sup>2</sup>, a été conçu en fonction de la taille du tissu urbain et selon des principes durables . L'intervention vise à rendre l'espace public à son citoyen. Le processus de régénération urbaine est complexe et s'attaque aux problèmes sociaux et économiques sensibles de la communauté locale. Grâce aux espaces publics et fonctions attrayants offerts par ce projet, les investisseurs espèrent revitaliser le quartier de San Berillo et créer un lieu où les gens se sentent en sécurité et respectés.

**Figure 20: illustration de la démarche de développement durable.**

Source : <https://www.mcarchitects.it/project/masterplan-san-berillo>

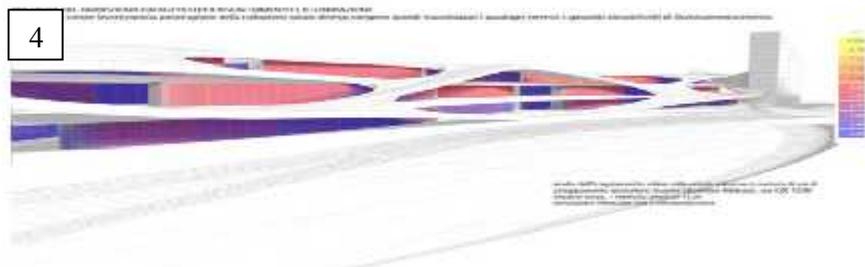
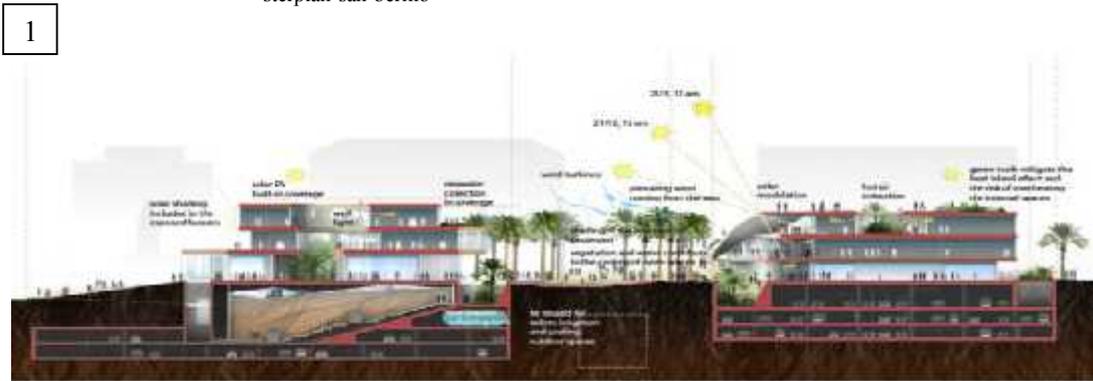


Image 01 : représente la coupe qui explique la répartition des espaces et la bonne orientation du bâtiment ,  
 Image 02 : représente l'intégration des jardins terrasse et des zones végétale , Ceux-ci ont une importance  
 primordiale pour l'intégration dans une démarche de développement durable ,Image 03 et 04 :représente la  
 nécessité de prévoir des ouvertures pour laisser passer et se protéger du vent.

➤ **Programmation :une promenade architecturale**

La réflexion de la programmation d'un projet architectural en zone littorale ce concentre sur les espaces publics attractifs et en relation avec la mer, ainsi que la diversité fonctionnelle et la création de promenades qui servent le projet .

## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

Le programme s'établit en fonction d'usage, les deux fonctions principales de ce projet à usage mixte sont résidentielles et commerciales. Les immeubles résidentiels servent de tampon au quartier résidentiel existant, tandis que la structure principale en 3D de la «place» abrite des installations de shopping et de loisirs. La zone commerçante est un centre commercial urbain attrayant qui offre une alternative aux centres commerciaux. La disposition horizontale du projet se termine par un hôtel.

### - Traitement de façade et matériaux :

L'utilisation des matériaux de construction durables résistants à l'air marin et qui sont souvent esthétiques (verre, pierre de taille, béton, tuile, bois...).

#### **Figure 21: Illustration des façades du bâtiment de San Berillo**

Source : <https://www.mcarchitects.it/project/masterplan-san-berillo>



*Image 01 : représente la façade principale entièrement transparente, bénéficiant au maximum des vues vers la mer, Image 02 : représente les parcours créés par les passerelles du bâtiment. Image 03 : représente la fluidité de la façade exprimée par des passerelles.*

## **2.2. Cas de la ville littorale Algérienne**

### **Bref aperçu sur le littoral algérien en général :**

Le littoral algérien s'étend sur une longueur de 1200 KM couvre des communes maritimes, incluant l'ensemble des territoires des grandes villes côtières (Alger, Oran, Annaba). Il représente un écosystème riche et constamment menacé de dégradation en raison de la concentration de la population (environ les deux tiers de la population sont concentrées sur le littoral, qui ne représente que 4% du territoire).<sup>4</sup>

Les villes littorales algériennes peuvent être classées en trois catégories suivant leur taille Selon la loi 06-06 de 2006 :

.Les grandes villes littorales : dont la population est de plus de 300 000 habitants et dispose des fonctions supérieures (Alger, Annaba et Oran)

.Les Villes moyennes: la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants (Mostaganem, Jijel, Bejaia, Skikda)

.Les petites villes : la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants (Cherchell, Tipasa, Ténès, Dellys)

### **- Les particularités sur le plan urbanistique et architectural :**

L'étude de la ville littorale dans son contexte urbanistique et architectural à travers l'histoire, nous distinguons deux périodes importantes : la période coloniale qui a façonné la ville, où on ressent les spécificités de ce milieu et qui peut être considéré comme un cas général, et la période post coloniale où l'état a adopté deux politiques d'aménagement ;

- La première période de 1962 à 1985 : l'état algérien a produit et organisé le cadre bâti dans les villes côtières de la même manière que dans les villes intérieures, où il n'y avait pas une importance donnée aux particularités du site littoral.

L'état a préféré s'intéresser aux grandes Villes au détriment des petites villes qui sont restées relativement délaissées ou en stagnations. Ceci a engendré un déséquilibre sur le plan urbanistique. Les grandes villes ont connu une forte urbanisation (sur-urbanisées) contrairement aux petites Villes qui sont sous-urbanisées.

- Ce n'est qu'à partir des années 90 que le désir de maîtriser la gestion des espaces littoraux est né avec les lois de 90-29 du 1<sup>er</sup> décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme et la loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.

---

<sup>4</sup> Mohamed Tewfik Bouroumi (« Le littoral Algérien entre dégradation et protection du patrimoine, cas de la commune côtière d'Ain El Türk »).

## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

On peut dire que les extensions réalisées depuis l'indépendance à nos jours pour répondre aux besoins d'urgence, particulièrement en matière d'habitat, ont été menées sans prendre en considération les spécificités du littoral. Cet urbanisme d'urgence est lié à la croissance démographique rapide des grandes villes littorales.

Pour illustrer cet état de fait de la ville littorale algérienne, prenons comme exemple la ville d'Ain Türk à Oran.

Ain El Turck, commune littorale de l'Oranie, s'est imposée à partir de 1945 comme l'une des premières stations balnéaires à l'échelle régionale et nationale, notamment grâce à un patrimoine architectural remarquable. Hélas ce dernier est délaissé et subit des altérations qui le dénaturent.

Le processus d'urbanisation de la ville d'Ain El Turck a évolué à des rythmes différenciés, selon différentes périodes durant la période de la colonisation qui a façonné l'espace. La ville suit un plan d'aménagement défini, conçu sur la base d'une extension en profondeur (vers l'intérieur), dans le but de ne pas consommer la totalité d'une ligne de côte limitée. La période postindépendance, elle se caractérise par une anarchie urbanistique et architecturale de plus, les constructions érigées sont banales et ne tiennent pas compte du contexte balnéaire.

### Figure 22: Développement de la ville d'Ain Türk durant la période coloniale

Source :BOUROUMI ,T

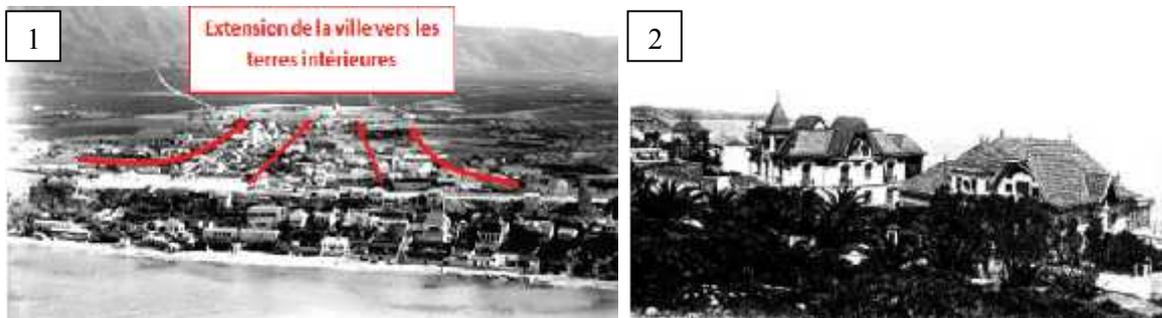


Image 01 : représente l'extension de la ville vers les terres intérieures durant l'époque coloniale

Image 02 : représente le cadre bâti de la ville d'Ain el Türk en 1946

Durant les premières décennies qui ont suivi l'indépendance, les algériens ont occupé l'héritage immobilier légué par les français. A partir des années quatre-vingt, la croissance de la population et l'exode rural ont entraîné un accroissement de la demande immobilière et touristique à Ain el Türk. L'architecture produite était dans la majorité des cas, sans rapport avec la présence de la mer et en rupture avec la tradition coloniale. Au niveau de la Z.E.T (Zones d'Expansion Touristique) d'Ain el Türk, 1500 logements sociaux sont construits à 350 mètres seulement de la plage .

Dans le but de répondre aux besoins en logements, l'état a adopté une planification urbaine dont l'avantage essentiel est la réalisation rapide, ce qui fait que les projets sont devenus

des modèles répétitifs et standards dans leurs formes, matériaux et aussi dans leurs couleurs. Ou a construit sur les sites littoraux de la même manière qu'on a construit sur d'autres sites de l'intérieur du pays.

Ces projets mal intégrés dans leur environnement font que la ville littorale a perdu son identité et son cachet maritime.

**Figure 23 : Développement de la ville d'Ain Türk durant pendant la période 1962-2010**

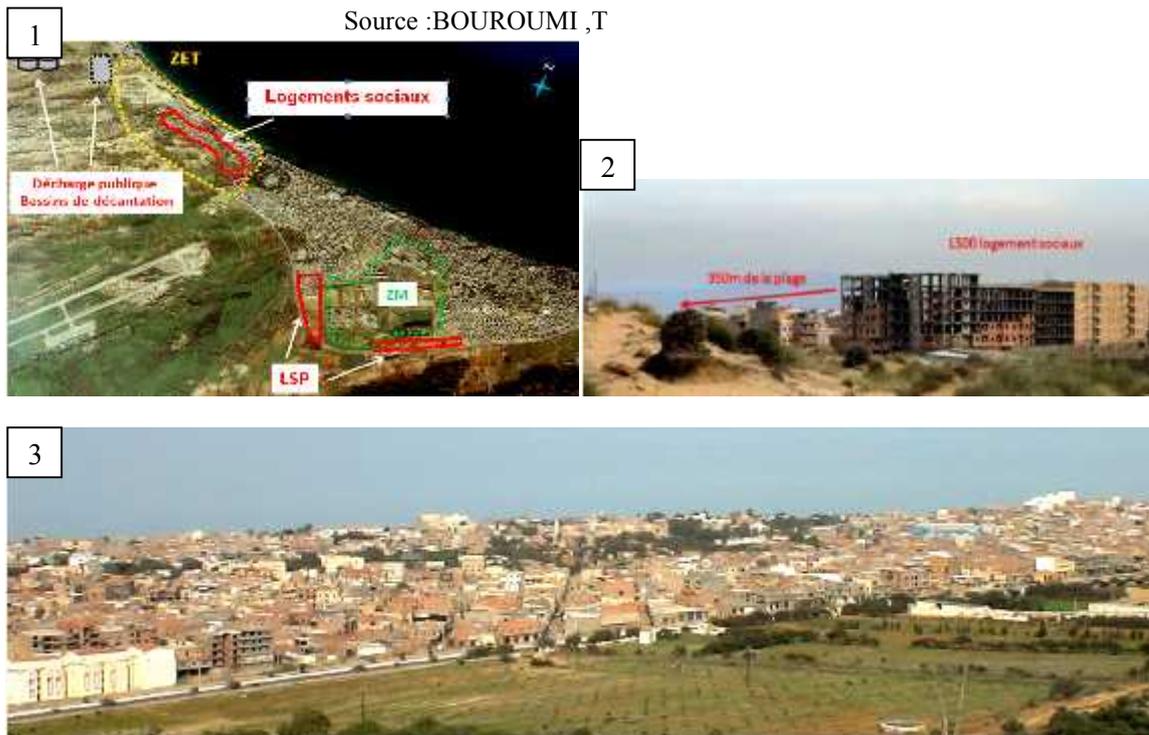


Image 01 : représente situation des programmes LSP /la ville d'Ain el Türk, sur la ZET ,Image 02 : représente Logements sociaux à 350m de la plage d'Ain Türk, Image 03 : représente l'impact des nouvelles constructions sur le paysage d'Ain el Türk,

### - Sur le plan réglementaire

Les instruments de protection du littoral :

Loi n° 90-29 du 1<sup>er</sup> décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme

Les dispositions de ce texte s'appliquent à toutes les îles, îlots ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de 800 mètres longeant la mer et incluant l'intégralité des zones humides et leurs rivages sur 300 mètres de largeur dès qu'une partie de ces zones est en littoral tel que défini. En outre toute construction sur une bande de terre de 100 mètres de largeur à partir du rivage est frappée de servitude de non aedificandi, toutefois sont

## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

autorisées sur cette bande les constructions nécessitant la proximité immédiate de l'eau (art. 45 de la loi 90-29).

Les dispositions de cette loi n'ont pas empêché l'urbanisation de s'étendre dans les zones du rivage, Ces espaces connaissent également une dégradation importante due à l'extraction non autorisée du sable et à la fréquentation anarchique des plages. Ce n'est qu'en février 2002 qu'une loi spécifique au « littoral » a été promulguée. Il s'agit de la loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral. Cette loi délimite trois bandes dans le littoral tel que défini à l'article (07), dans lesquelles sont édictées des restrictions relatives à l'urbanisation.

Loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

Bande 1 : Il s'agit de la bande inconstructible des 100 mètres instaurée par la loi 90-296, dont la largeur peut atteindre 300 mètres à partir du rivage pour la sensibilité du milieu côtier.

Bande 2 : d'une largeur de 800 mètres ou sont interdites les voies carrossables nouvelles parallèles au rivage.

Bande 3 : Dont la largeur est de 3 km, dans cette bande sont interdits :

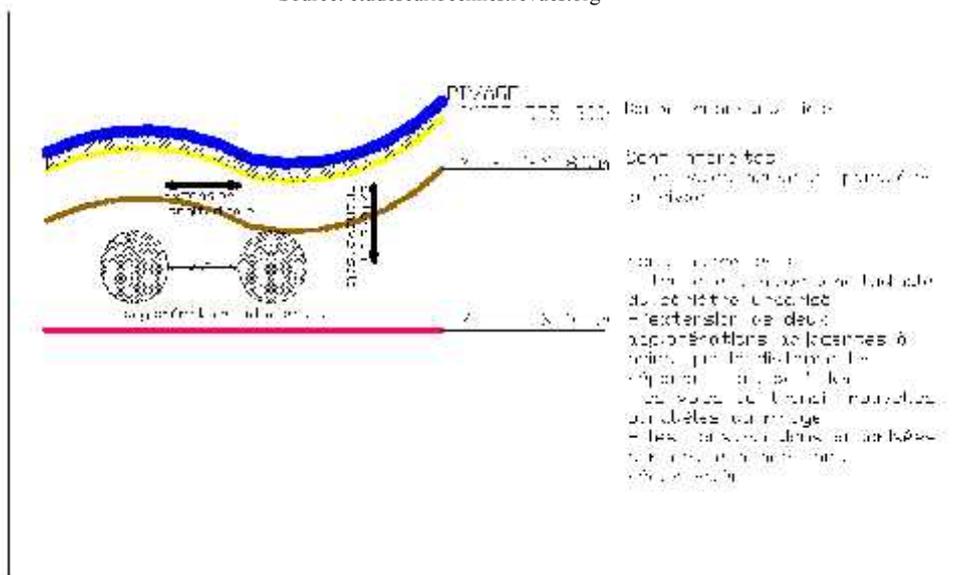
-Toute extension longitudinale du périmètre urbanisé, c'est à dire toute extension parallèle au rivage.

L'extension de deux agglomérations adjacentes situées sur le littoral à moins que la distance les séparant soit de cinq (5) km au moins.

Les voies de transit nouvelles parallèles au rivage.

**Figure 24 : Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002.**

Source: [etudescaribeennes.revues.org](http://etudescaribeennes.revues.org)



## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

Loi n° 03-02 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages.

La présente loi a pour objectifs :

- la protection et la valorisation des plages en vue de faire bénéficier les estivants de la baignade, de la détente et de toutes les prestations qui s'y rapportent.
- la réunion des conditions d'un développement harmonieux et équilibré des plages répondant aux besoins des estivants en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.
- l'amélioration des prestations de séjour des estivants.
- la définition d'un système de loisirs intégré et compatible avec les activités balnéaires.

Loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques.

- l'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer le développement durable du tourisme.
- l'intégration des zones d'expansion et sites touristiques ainsi que les infrastructures de développement des activités touristiques dans le schéma national d'aménagement du territoire.
- La protection des bases naturelles du tourisme.
- La préservation du patrimoine culturel et des ressources touristiques à travers l'utilisation et l'exploitation, à des fins touristiques, du patrimoine culturel, historique, culturel et artistique.

### **Instruments d'urbanisme liés au littoral:**

#### **Le plan d'aménagement côtier (PAC) :**

Le PAC a pour objet de délimiter l'espace littoral. La proposition de délimitation de l'espace littoral s'est faite sur la base de critères physiques. Ainsi, au niveau des zones des falaises, il a été retenu une profondeur de 800 mètres et au niveau des espaces relativement plats, il a été retenu une profondeur de 3 km. Il a été intégré les espaces forestiers (forêts et maquis dégradés) dans leur intégralité, les plaines littorales, les terres à vocation agricole, les zones humides et les sites historiques.

#### **Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) :**

Le PDAU fixe les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires concernés, il détermine la destination générale des sols, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure. Le PDAU doit être compatible avec les orientations de la loi 02-02 du 05-02-2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral et fixer les termes de référence des POS. En Algérie, Le POS est un instrument de gestion et de planification urbaine dont la finalité est un règlement de détail, procédant d'une politique de protection (notamment par l'interdiction de construire). Dans le respect des dispositions du PDAU, Le POS fixe de façon détaillée les droits d'usage du sol et de construction pour le secteur

## ETAT DES CONNAISSANCES-Thématique générale

---

concerné. Le POS en tant qu'instrument d'urbanisme réglementaire de détail doit normalement permettre de mieux cerner les critères de spécificité des lieux.

**Le SNAT :** le schéma national d'aménagement du territoire.

**Le SDAT:** le schéma directeur d'aménagement du territoire.

Malgré cette prise de conscience sur l'importance de la protection et la gestion des sites littoraux par la réglementation, cette dernière demeure insuffisante et non efficace. Son contenu décrète seulement les interdictions de construction dans le domaine littoral en le délimitant. Il ne met pas en ordonnance des lois qui édictent l'intégration de la particularité du littoral dans la manière de production architectural et de l'espace urbain. S'ajoute à cela le non-respect de ces lois par les habitants et parfois même par les autorités.

### **Conclusion :**

Pour conclure, on peut dire que les conditions du site, qu'elles soient morphologiques, climatiques, ou socio-économiques, contribuent dans une grande mesure dans la formation des villes littorales sur le plan architectural et urbanistique. Ces villes ont souvent été les plus convoitées tant pour le développement des activités touristiques que pour d'autres activités économiques, grâce à leur situation stratégique.

Le réseau urbain en Algérie a été profondément marqué par une forte urbanisation due à une politique industrielle menée après l'indépendance. Cette situation a engendré une extension spectaculaire des grandes villes, notamment, celles implantées en région littorale, et ce, au détriment de l'arrière-pays. Cette urbanisation, effectuée depuis l'indépendance à nos jours, a été menée d'une façon urgente.

Contrairement aux pays voisins de la méditerranée, l'état Algérien n'a pas accordé une importance au secteur de tourisme dans ses politiques de développement, bien que le littoral Algérien soit très riche en atouts favorables à l'activité touristique. En effet il n'y avait aucune politique qui vise à gérer le secteur du tourisme en Algérie.

Face a cet état de fait, il est nécessaire de trouver une solution au tourisme des villes littorales méditerranéennes, plus précisément le littoral Algérien , ce dernier , plus que tout autre espace du territoire national, est soumis à des enjeux et à des pressions contradictoires : attractivité résidentielle et urbanisation croissante d'une part, forte sensibilité environnementale et paysagère d'autre part, dégradation jour après jour du patrimoine culturel littoral. L'attractivité touristique reposant essentiellement sur la redécouverte et la valorisation du patrimoine des villes historiques côtières telle que la valorisation des sites archéologiques, les monuments historique, les ports enceins( friches industrielle), façades maritimes et les casbahs. Ainsi le goût pour la modernité, qui s'exprime notamment dans les grandes réalisations architecturales et urbanistiques, et la participation à de grands événements. C'est ce qui fera l'objet de la thématique spécifique .

## Section (02) : thématique spécifique

### Mise en valeur du patrimoine des villes historiques littorale pour une meilleure attractivité touristique

#### 1. Introduction

Au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, les villes historiques ont connu un développement indéniable lié principalement au tourisme culturel. Cependant, face à cette réalité, des aspects aussi bien positifs que négatifs ont été relevés. Le tourisme peut ainsi jouer un rôle de régénérateur et un levier économique mais peut aussi s'avérer un élément nocif.

La tendance touristique actuelle qui consiste à rechercher plus d'authenticité et de pittoresque est une véritable chance pour les villes historiques dont la reconquête et la revitalisation passe par le tourisme. Dans cette perspective, c'est souvent l'image de la ville qui est privilégiée au détriment des véritables valeurs du patrimoine et du ressenti de la population. La ville se voit transformée en « *produit de consommation culturelle* ».

Le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO attribue une capitale importance à la thématique de la relation entre tourisme et patrimoine dans les villes littorales. Ce qui motive à la fois les conservateurs des villes ainsi que les spécialistes du développement de celles-ci. De ce fait, une relation évidente mais non automatique lie directement l'inscription d'un site et son avenir touristique.

La révolution digitale est une révolution silencieuse qui fait peu de bruit aujourd'hui, mais qui va transformer le monde. Les effets vont être absolument considérables sur la gouvernance des systèmes urbains, spécialement des villes historiques.

L'utilisation des systèmes informatiques pour gérer le patrimoine culturel est révolue. À l'heure actuelle, la technologie est en partie chargée de la surveillance, de la documentation, de l'analyse, de la présentation et de la maintenance du patrimoine culturel.

L'Algérie, pays d'Afrique du Nord, regorgeant de richesses patrimoniales très éclectiques de par son histoire et sa superficie est autant confrontée aux menaces de sa composante matérielle qu'immatérielle que les autres pays africains. Prenant conscience de la nécessité d'une politique effective du patrimoine pour faire face à la nouvelle menace hégémoniste, et depuis 1998 et après une négligence qui a duré 30 années, l'Algérie a établi une politique du patrimoine basée sur des actions concrètes et appuyée par une force politique législative.<sup>5</sup>

Signalons que l'Algérie compte 6 sites classés patrimoine mondial : La Casbah 'Alger,

---

<sup>5</sup> CHAABIN, LA VALORISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES EN ALGERIE LE CAS DU PALAIS DE L'AGHA A FERDJIOUA <http://bu.umc.edu.dz/theses/architecture/BEN6316.pdf>

La vallée du M'Zab, Le Parc National du Tassili, Qalâa des Beni Hammad, Site de Djamila, Timgad.

La nouvelle stratégie en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel en Algérie, consiste à faire un saut qualitatif et à dépasser cette situation en provoquant suscitant les mutations nécessaires, pour rattraper les retards cumulés.

L'objectif principal de cette recherche est de développer les définitions des différents concepts relatifs au tourisme et au patrimoine culturel des villes historiques, plus spécialement en zones littorales, cerner ses enjeux et ses problématiques, et analyser la relation qui unit le tourisme et le patrimoine. Ainsi elle met en lumière les actions entreprises dans les tissus urbains littoraux méditerranéens en matière de conservation et reconversion du patrimoine des villes historiques au profit d'attractivité touristique. Ajoutons à cela, l'élaboration des stratégies susceptibles d'intégrer les notions de patrimoine et de développement durable dans tout projet d'intervention sur les tissus anciens existants.

Le travail s'inscrit de ce fait dans la ligne des recherches menées sur la mise en valeur du patrimoine et sur l'attractivité touristique des villes historiques -côtières. Il se nourrit des réflexions, développées par les différentes recherches à travers la lecture d'ouvrages, de revues, d'articles et se référant au thème.

Ainsi dans cette recherche nous nous sommes basés sur les axes suivants :

La mise en valeur du patrimoine des villes historiques littorales dans un contexte local et méditerranéen

Afin de limiter notre recherche dans des aires d'études qui ont les mêmes caractéristiques urbaines et architecturales, nous avons opté pour des villes historiques littorales, locales et méditerranéennes, mais avant cela nous avons procédé à définir les notions qui composent notre problématique spécifique à savoir "la valorisation du patrimoine pour une meilleure attractivité touristique", notamment la notion du patrimoine des villes historiques et sa protection ainsi que la notion du tourisme ainsi que leurs relations mutuelles.

Choix d'exemples :

Ainsi, la collecte d'informations s'est faite à travers plusieurs étapes. En premier lieu, il s'agissait de prendre connaissance des grandes opérations sur les centres historiques intégrés dans une trame territoriale, régionale et à l'échelle de la ville, afin de mettre en avant la relation centre historique/littorale et le tourisme culturel. Ensuite, établir un échantillonnage de plusieurs cas ; l'Italie (ville de Rome et de Gênes), l'Espagne (ville de Barcelone), la Croatie (ville de Dubrovnik), cas de l'Algérie (ville de Tipaza).

Conclusion

Et pour finir nous avons conclu cette recherche par une synthèse de la thématique et nous avons apporté des constats et recommandations.

### **2. Patrimoine et ville historique**

Avant de parler de la relation qu'entretient le tourisme et le patrimoine architectural urbain, il serait nécessaire de clarifier la notion de « ville historique » et de donner quelques explications sur le patrimoine.

#### **2.1 Définitions de la "ville historique":**

Lorsqu'on parle de ville historique, c'est plus généralement du « centre historique » qu'on parle car il est souvent considéré comme étant le noyau originel autour duquel les agglomérations se sont formées. Les villes historiques en tant que patrimoine sont porteuses de valeurs qui tiennent essentiellement aux significations liées à leur identité.

L'ICOMOS formalisera en 1986 le concept des « *villes historiques* » éligibles à la procédure de sauvegarde en déclarant "les villes grandes et petites, (...) qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles"<sup>6</sup>

Les villes historiques représentent donc la dimension historique et singulière d'un lieu et d'un contexte social. Elles donnent un visage aux lieux, et aux agglomérations. "Préserver un centre ancien c'est alors préserver l'identité d'un lieu, l'identité de la population qui y vit, dans un monde qui privilégie la standardisation et prétend souvent faire du passé "table rase."<sup>7</sup>

#### **2.2 Bref aperçu sur le patrimoine**

Avant de traiter la notion du patrimoine architectural, objet de notre recherche, il serait très utile de porter un éclairage sur le patrimoine dans son sens le plus large et de présenter ses différents aspects.

Le patrimoine est une notion complexe qui a énormément évolué dans le temps. Au sens large, il recouvre un ensemble de biens et savoirs représentatifs de valeurs, qui font l'objet d'une reconnaissance, d'une préservation et dont la finalité est la transmission aux générations futures.

Le patrimoine se définit comme l'héritage commun d'une collectivité. Il peut être autant un héritage transmis par nos ancêtres qu'un héritage à transmettre aux générations futures. Plus qu'un simple besoin de connaître l'histoire, il nous permet de nous réapproprier notre passé, de maîtriser le présent et de bâtir l'avenir.

Le patrimoine est avant tout un témoignage représentatif de notre identité, quelle que soit sa forme. Selon le "*PETIT LAROUSSE*", "le patrimoine est un bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain".

---

<sup>6</sup> Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques ; L'assemblée générale d'ICOMOS à Washington D.C. ; octobre 1987

<sup>7</sup> Laura BERTELOOT ; « Comment inscrire une ville historique dans un processus de développement durable du tourisme ? Diagnostic comparé de Sarlat-la-Canéda et Trogir » ; Master 2 Tourisme & Développement ; Université de Toulouse le Mirail Département du Ceta ; 2007/2008

*Selon l'UNESCO, le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir*<sup>8</sup>.

La charte internationale du tourisme culturel<sup>9</sup> a élargi la notion du patrimoine en estimant que "le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence des diverses identités nationales, régionales, indigènes et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges."

Le sens attribué au mot patrimoine diffère d'un domaine à un autre. Le tableau ci-dessous résume les définitions selon les différents usages :

Catégorie des sciences	Définitions
<i>Les historiens</i>	Le patrimoine est une mise au présent du passé et une mise en histoire du présent. <sup>10</sup>
<i>Les sociologues</i>	Le patrimoine et le lieu social sont les constituants de l'identité. <sup>11</sup>
<i>Les économistes</i>	Le patrimoine est assimilé à un stock susceptible de porter des revenus et est donc de la nature du capital, d'éléments conçus comme ressources économiques. <sup>12</sup>
<i>Les législateurs</i>	L'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants. <sup>13</sup>
<i>Sciences de la terre et de la vie</i>	Le patrimoine est l'héritage d'un environnement physique, géographique et vivant (flore, faune). Ce patrimoine est modifié par les activités humaines (il peut être détruit). Il influe en retour sur les structures des sociétés, les cultures et les comportements collectifs. <sup>14</sup>

**Tableau 02 : Définitions du patrimoine selon les différentes sciences**

### 2.3 Les différents types du patrimoine

Le mot patrimoine n'a cessé d'évoluer "*patrimoine et modernité*"<sup>15</sup>, *Dominique Poulot* mentionne que " Le patrimoine relève d'un emploi métaphorique : on parle en effet, d'un patrimoine non seulement historique, artistique ou archéologique, mais encore

<sup>8</sup> UNESCO Centre du patrimoine mondial 1992-2018 sur le site web «<http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>»

<sup>9</sup> Charte Internationale du Tourisme Culturel. Op cite

<sup>10</sup> Henry ROUSSO, *Le regard de l'histoire: l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France* : Entretiens du patrimoine, Cirque d'hiver, éditions Fayard, 2003, Introduction générale.

<sup>11</sup> Dominique POULOT.; p.110

<sup>12</sup> Idem

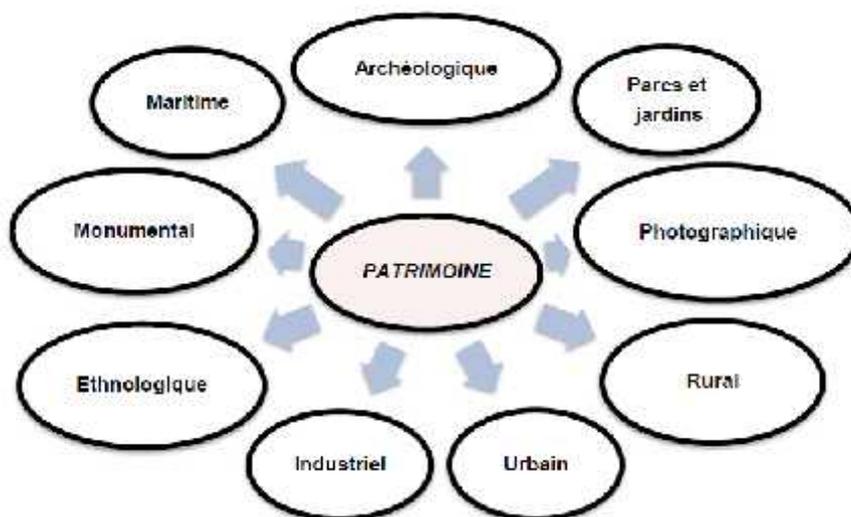
<sup>13</sup> Encyclopédie Universalis

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup> Dominique Poulot ; Op cite; p.07

ethnologique, biologique ou naturel, non seulement matériel, mais immatériel, non seulement national ou local, régional, mais mondial, universel."

Le Service pédagogique *Château Guillaume*<sup>16</sup>; quant à lui, a distingué neuf formes officielles du patrimoine, elles sont présentées sur le diagramme suivant :



**Diagramme 01 : les différentes formes du patrimoine selon.**  
Source : le service pédagogique Château Guillaume

Les formes de patrimoine citées ci-dessus peuvent être réparties en deux catégories à savoir le patrimoine immatériel et le patrimoine matériel.

### 2.3.1 Le patrimoine immatériel:

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

### 2.3.2 Le patrimoine matériel:

Ce patrimoine est le plus facile à localiser. Il représente les productions matérielles de l'homme et se compose de différents éléments<sup>17</sup>:

- **Les paysages** : Ces derniers sont le résultat d'une action séculaire de l'homme sur son milieu.

<sup>16</sup> Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise

<sup>17</sup> 13ème conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Ljubljana (Slovénie) 16-17 septembre 2003 ; éditions du conseil de l'Europe ; décembre 2004; p. 75 et p.76

- **Les biens immobiliers** : Les biens immobiliers sont aussi bien les bâtiments de différents usages et qui témoignent d'activités spécifiques ou tout simplement d'un style architectural spécifique.
- **Les biens mobiliers** : Dans la catégorie des biens mobiliers rentrent aussi bien les œuvres d'art que les ustensiles d'usage domestique ou professionnel.
- **Les produits** : Les produits résultent d'une adaptation aux conditions locales et à des traditions de cultures, d'élevage, de transformation et de préparation.

### 2.3.3 Le patrimoine culturel:

Le patrimoine culturel sera notre champ d'étude, en particulier le patrimoine architectural des villes historiques littorales. A cet effet, il serait important de donner quelques définitions.

Le patrimoine peut se définir comme étant "l'ensemble des biens matériels ou immatériels ayant une importance artistique et/ou historique certaine et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.) soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.) et qui est préservé, restauré, sauvegardé et généralement montré au public"<sup>18</sup>.

L'UNESCO : « La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites et tenait surtout compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. Aujourd'hui, les monuments sont également considérés par leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues ». UNESCO (2003) : « Nouvelles notions du patrimoine : Itinéraires culturels ».

Dans leur ouvrage "*tourisme culture et développement durable*"<sup>19</sup>, **David PICARD** et **Mike ROBINSON** soulignent que "La notion de patrimoine culturel était à l'origine un concept issu du monde industrialisé et développé et qui avait donc tendance à en refléter les valeurs et les conceptions artistiques, mais elle s'est peu à peu élargie pour englober les vestiges patrimoniaux des pays moins développés où les structures permanentes et monumentales."

### 2.3.4 Le patrimoine architectural:

"Le patrimoine architectural est l'ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un événement et que, à cause de cette valeur, nous voulons transmettre aux générations futures."<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> Encyclopédie WIKIPEDIA

<sup>19</sup> Mike ROBINSON et David PICARD ; *tourisme culture et développement durable* ; UNESCO, 2006 (Doc no CLT/CPD/CAD – 06/13) ; p.19

<sup>20</sup> Encyclopédie WIKIPEDIA

Selon le centre d'études et de recherches sur les qualifications (*CEREC*)<sup>21</sup>, le patrimoine architectural englobe les monuments historiques, c'est-à-dire les édifices classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le patrimoine architectural constitue un ensemble bien plus vaste qui comprend également le patrimoine que l'on qualifie parfois de non protégé, de pays ou de proximité."

L'expression «**patrimoine architectural**» est considérée comme comprenant les biens immobiliers suivants:<sup>22</sup>

- **Les monuments** : on entend par monuments toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations.
- **Les ensembles architecturaux** : par ce qualificatif on désigne tout groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique.
- **Les sites** : les sites sont des œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituent des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

### 2.3.5 Le patrimoine urbain :

Le patrimoine urbain qui comprend les tissus, prestigieux ou non, des villes et ensembles traditionnels préindustriels et du XIXe siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés. La notion de patrimoine urbain a été proposée pour la première fois par G.Giovannoni.( Voir la page 58 et 59)

### 2.4 La préservation du patrimoine :

Consiste à protéger, à maintenir et à stabiliser la forme, les matériaux et l'intégrité actuels d'un lieu patrimonial tout en protégeant sa valeur patrimoniale, elle peut comprendre l'enregistrement, la mise à l'abri, le recouvrement du site.la préservation peut être considéré comme le principal traitement lorsque :

les matériaux, les caractéristiques et les espaces du lieu patrimonial sont sensiblement intacts et par conséquent ,qu'il traduisent l'importance historique du lieu sans qu'il soit nécessaire de procéder à des réparations majeurs ou au remplacement de matériaux, ou les matériaux, les caractéristiques et les espaces du lieu patrimonial risquent d'être perturbés

---

<sup>21</sup>Le patrimoine architectural: Un marché en construction ; Céreq (Centre D'études et de Recherches sur les Qualifications) ; Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal ; Commission paritaire n° 1063 ADEP ; Céreq Bref n° 183 - FÉVRIER 2002 ; p.01.

<sup>22</sup> Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985 ; Article 1.

par des éléments naturels ou par les activités humaines, ce qui pourrait entraîner la perte de la valeur patrimonial.<sup>23</sup>

### **2.4.1 Pourquoi préserver le patrimoine?<sup>24</sup>**

- **Dimension culturelle**

- Identité culturelle et mémoire collective (fierté culturelle, repères identitaires).
- Identité spatiale (place identité), et identités historiques des lieux.
- Cohésion sociale et coexistence culturelle.
- Célébration de la diversité culturelle.

- **Dimension économique**

- Tourisme (et plus spécifiquement tourisme culturel) : Elément de marketing urbain (attractivité des villes) Création d'emploi
- Durabilité économique
- Compétition dans/entre les villes
- Réhabilitation économique des aires urbaines/ régénération urbaine

- **Dimension politique**

- Identité politique, souveraineté de l'Etat, souveraineté territoriale/spatiale
- Renforce le nationalisme
- Symbole d'une fierté politique
- Objet de réconciliation politique en période de post-conflit
- Preuves matérielles d'un passé douloureux (colonialisme/post-colonialisme)
- Instrument de pression (mouvements des droits de l'homme)

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire.

### **2.5 Les différentes menaces sur le patrimoine:**

Parmi les risques et les menaces qui pèsent sur le patrimoine et qui peuvent contribuer à sa disparition, on distingue principalement les points suivants :

- La dégradation naturelle

---

<sup>23</sup> Charte Internationale pour la gestion du patrimoine archéologique adoptée par l'icomos en 1999. Disponible sur le lien: [http://www.icomos.org/docs/charte\\_archeologique.htm](http://www.icomos.org/docs/charte_archeologique.htm)

<sup>24</sup> Cours préservation du patrimoine architectural (M.ouaret 2015) <https://fr.slideshare.net/ArchiGuelfa/cours-preservation-du-patrimoine-architectural-mouaret-2015>

- Le pillage
- Le piétinement et la sur-fréquentation
- L'urbanisation
- Le dépaysement
- La disparition du patrimoine immatériel
- La faible sensibilité aux valeurs patrimoniales

Parmi ces risques, certains sont le fait de la nature, d'autres sont le fait de l'homme. Ces derniers sont prépondérants, sont plus nuisibles et pour la plupart sont irréversibles. C'est pourquoi, le premier pas pour la préservation du patrimoine reste la sensibilisation de la population mais aussi celle des acteurs qui gèrent le patrimoine.

### 2.6 La mise en valeur du patrimoine culturel:

Dans la valorisation du patrimoine, l'objectif est à la fois, la sauvegarde et la rentabilité immédiate.<sup>25</sup>

En général, la mise en valeur du patrimoine se compose de :

- Conservation du patrimoine.
- revitalisation du patrimoine, dont le but est d'attirer les touristes.
- La promotion du patrimoine par la construction de réseaux du patrimoine, les itinéraires et les circuits thématiques.

Pour le patrimoine matériel urbain, c'est la ville qui est responsable localement de la conservation, de la mise en valeur et de l'animation. Elle doit tout d'abord identifier ses ressources en patrimoine, ce qui lui permettra après de choisir les actions futures nécessaires dans le domaine patrimonial.

Contrairement à ce que l'on pourrait habituellement penser, la mise en valeur du patrimoine ne se résume pas à sa conservation et son embellissement. Elle consiste aussi à lui donner de la valeur, au regard du public ou d'un point de vue économique.

La mise en valeur du patrimoine génère toujours des retombées positives, soit en contribuant à développer l'attractivité touristique d'une communauté, en lui permettant de faire valoir son identité et son authenticité, en améliorant la qualité de vie des citoyens et en renforçant leur sentiment de fierté et d'appartenance.

Il en ressort de ce qui précède que la **conservation et la restauration** sont les fondements de toute mise en valeur. D'ailleurs, la fédération française des professionnels de la conservation et de la restauration (FFCR)<sup>26</sup> a défini la conservation-restauration comme suit :

---

<sup>25</sup>FRANCOIS H., HIRCZAK M. ; Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources ; p.157 .

<sup>26</sup>La FFCR (fédération française des professionnels de la conservation-restauration)  
[http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche\\_info\\_CMP\\_avril2009.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche_info_CMP_avril2009.pdf)

"**La conservation-restauration** est une discipline qui se donne pour mission de sauvegarder la pérennité, le sens et l'intégrité matérielle des biens culturels au bénéfice des générations présentes et futures. Elle s'attache donc à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour transmettre notre patrimoine dans le meilleur état et dans les meilleures conditions possibles." Elle précise que "cette discipline regroupe des interventions bien spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique. L'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens culturels à neuf, mais bien de prolonger leur durée de vie dans ce qu'ils représentent comme liens entre les époques et les générations."

La **Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration du patrimoine**<sup>27</sup> explique dans ses articles la réglementation de la conservation-restauration. On peut résumer le fond de ces articles dans ce qui suit :

- Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe, donc sa conservation impose d'abord la permanence de son entretien. Elle est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société. Une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.
- Lorsque le cadre traditionnel d'un monument subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.
- Le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.
- Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.
- Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.
- La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux.
- Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable. L'agriculture et les plans d'occupation des sols résultant de programmes

---

<sup>27</sup> <https://www.icomos.org/charters/chartes.pdf>

d'aménagement doivent par conséquent être réglementés afin de réduire au minimum la destruction de ce patrimoine. Les politiques de protection du patrimoine archéologique doivent être systématiquement intégrées à celles qui concernent l'agriculture, l'occupation des sols et la planification, mais aussi la culture, l'environnement et l'éducation. La création de réseaux archéologiques doit faire partie de ces politiques.

- Les interventions contemporaines sur les constructions, les ensembles et les établissements vernaculaires doivent respecter leurs valeurs culturelles et leur caractère traditionnel.
- Le patrimoine bâti vernaculaire fait partie intégrante du paysage culturel et cette relation doit donc être prise en compte dans la préparation des projets de conservation.

La sauvegarde du patrimoine urbain ne se fait pas seulement par **la conservation** et **la restauration** mais aussi, et surtout, par **la réhabilitation** et **la requalification**.

La conservation-restauration ne peut consister seulement en des interventions sur les caractéristiques architecturales et spatiales des bâtiments ou sites, elle doit intégrer aussi la mise en place de politiques, d'actions directes, de mesures réglementaires, d'incitations diverses, pour orienter les dynamiques de transformation vers le respect et le maintien des caractères identitaires de la ville historique littoral dans son ensemble.

### 2.7 Le cadre législatif Algérien du patrimoine culturel

Cadre juridique régissant le secteur du patrimoine culturel <sup>28</sup>

- Loi 62-157 du 03/12/1962 relative à la protection des sites et monuments historiques et naturels.
- Ordonnance 67-281 du 20/12/1967 relative aux fouilles archéologiques et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.
- Décret 83-684 du 26/11/1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu urbain existant.
- Loi 87-03 relative à l'aménagement du territoire stipulant la protection et la restauration des sites historiques.
- Loi 94-35 du 24/02/1994 relative au code de la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels. Loi 54-1160 du 21/11/1954 modifiant le décret du 14/09/1925 sur les monuments historiques en Algérie.
- Loi 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- Loi 01-2000 relative à l'aménagement du territoire et au développement durable (mise en valeur et utilisation rationnelle des ressources patrimoniales naturelles et culturelles).

---

<sup>28</sup> L'urgence de se réapproprier notre patrimoine - Vies de Ville [https://viesdevilles.net/file\\_download/134/dossier\\_05.pdf](https://viesdevilles.net/file_download/134/dossier_05.pdf)

- Décret exécutif N° 03-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

### Loi n° 98-04 du 15 juin 1998<sup>29</sup>

La nouvelle loi n° 98 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel va apporter des changements et constituer une réelle avancée. Elle se subdivise en neuf titres et cent-huit articles qui sont :

- Titre I : Dispositions générales
- Titre II : De la protection des biens culturels immobiliers
  - Chapitre I : L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers
  - Chapitre II : Le classement des biens culturels immobiliers
  - Chapitre III : Les secteurs sauvegardés
  - Chapitre IV : L'expropriation pour une cause d'utilité publique
  - Chapitre V : Le droit de préemption
- Titre III : De la protection des biens culturels mobiliers
- Titre IV : Des biens culturels immatériels
- Titre V : Les recherches archéologiques
- Titre VI : Des organes
- Titre VII : Du financement des opérations d'intervention et de mise en valeur des biens Culturels
- Titre VIII : Du contrôle et des sanctions
- Titre IX : Dispositions finales.

### Commentaire

Dans le titre II, relatif à la protection des biens culturels immobiliers, l'article 8 définit la nature des biens immobiliers, à savoir, les monuments historiques, les sites archéologiques, les ensembles urbains ou ruraux.

Dans le chapitre I, relatif à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers ; le chapitre en question reprend subtilement dans les mêmes conditions de production et de formulation (avec peut-être moins de pertinence), les éléments contenus à ce sujet dans l'ordonnance n° 67-281.

Dans le chapitre II, relatif au classement des biens culturels immobiliers l'article 17 relève : *" les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, une évolution significative d'un événement historique. "*

L'article ci-dessus constitue une avancée notable en soi, par rapport aux législations précédentes, le champ sémantique que recouvre la notion de patrimoine, s'élargit avec bonheur à bien des aspects ignorés ou occultés jusque-là. Une formulation concise et appropriée en définit les contours.

---

<sup>29</sup> [http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie\\_loi9804\\_protectionpatrimoineculturel\\_freorof.pdf](http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie_loi9804_protectionpatrimoineculturel_freorof.pdf)

Ainsi, sont cités nommément dans l'article : les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux ...

L'article cite d'autre part en substance, dans un chapelet interrompu, d'autres signifiants, structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris-sous roche etc...

Nonobstant les éléments contenus dans l'ordonnance n° 67-281, la loi n° 98-04 s'étale longuement sur les modalités d'inscription des monuments et sites historiques sur l'inventaire supplémentaire, leur classement, les conditions liées au projet de démolition.

Enfin, la loi n° 98 dans les chapitres III et IV relatifs respectivement aux secteurs sauvegardés et droit de préemption, les textes de la loi font un large recours à l'ordonnance n° 67-281, une avancée notable est cependant à inscrire à son actif, au niveau notamment de la définition des éléments du patrimoine, de la mise en œuvre des opérations de sauvegarde. Tandis que le leitmotiv de l'expropriation pour cause d'utilité publique, avec le droit de préemption sont de nouveau consacrés et élevés au rang de droits inaliénables et imprescriptibles.

L'article 4 du chapitre III, énumère avec force détail un éventail d'éléments inscrits au titre des "secteurs sauvegardés".

### **Loi 02.02 du 05.02.02 relative à la protection et valorisation du littoral.**<sup>30</sup>

#### **Le littoral :**

L'extension de l'urbanisme doit préserver les espaces et mettre en valeur les sites et paysages caractéristiques du patrimoine national, naturel, culturel et historique du littoral.

- Toute construction sur une bande de territoire de cent mètres de large à partir du rivage et frappée de servitude non aedificandi. Cette distance est calculée horizontalement à partir du point des plus hautes eaux.

Peuvent être toutefois autorisées :

- les constructions aux activités exigeant la proximité immédiate de l'eau.
- les territoires à caractère naturel et culturel marqué :
- les territoires qui recèlent soit un ensemble de curiosités naturelles, pittoresques, historiques, culturelles, soit des avantages résultant de leur situation géographique, climatique, géographique ou hydro-minéralogique, telles que les ressources thermales ou balnéaires sont délimitées et classées selon la réglementation en vigueur.

En résumé de cette partie, il s'avère que les villes historiques contiennent un patrimoine bâti important qui peut représenter un potentiel pouvant favoriser un développement culturel, économique et social.

Le patrimoine architectural et culturel des villes historiques est un secteur dont il faut s'occuper. L'une des idées récentes souvent mise en avant pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural des villes historiques est le tourisme. Mais certaines

---

<sup>30</sup> [http://arvha.org/euromed/sp2/4\\_biblio/pays/algerie/annex3.htm](http://arvha.org/euromed/sp2/4_biblio/pays/algerie/annex3.htm)

questions subsistent. Ainsi, quelle est la relation entre le tourisme et le patrimoine architectural des villes historiques littorales ? Quel type de tourisme faudra-t-il développer pour mettre en valeur le patrimoine architectural des villes historiques côtières ? On tentera de développer les réponses à ces questions dans les parties qui suivent.

### **3. patrimoine et le tourisme**

Patrimoine et tourisme peuvent très bien s'entendre. **Olivier Lazzarotti** développe « l'idée que l'articulation entre tourisme et patrimoine permet à la fois, de comprendre une des manières de produire le monde contemporaine d'en dégager quelques-unes des grandes logiques. » « Le patrimoine et le tourisme, issus des conditions du monde contemporain, participent en retour à sa construction. »<sup>31</sup>

Le tourisme culturel et le patrimoine culturel sont deux secteurs inséparables. Sans le patrimoine culturel, le tourisme culturel n'existe pas, et vice versa, sans le tourisme culturel, nous ne pouvons pas exploiter les valeurs culturelles pour les préserver.

Dans la partie qui suit, on va essayer d'appréhender le tourisme dans son sens le plus large et le tourisme culturel en particulier. On abordera aussi le rôle du tourisme culturel dans la mise en valeur des villes historiques et les impacts positifs et négatifs que peut engendrer ce type de tourisme sur l'environnement urbain.

#### **3.1 Définitions du tourisme:**

Pour **Alain Hesplier, Pierre Bloc et Buraffour** <sup>32</sup> "le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au XXe siècle une dimension planétaire. Il est désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays industriels comme dans biens de pays du tiers-monde, qui en font un élément essentiel de leur développement."

Le sens donné au mot « tourisme » diffère en fonction des sciences considérées. Ainsi, le tableau ci-dessous regroupe les différents points de vue que nous avons pu recenser.

<b>Sciences</b>	<b>Définitions</b>
<b>Les géographes</b>	Des migrations temporaires dans l'espace.
<b>Les sociologues</b>	Un loisir.
<b>Les économistes</b>	Une consommation de services et de l'environnement.

**Tableau 03 : Définitions du tourisme selon les différentes sciences**

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a synthétisé toutes ces définitions pour en donner une officielle. Ainsi, l'OMT entend par tourisme "(ce sont) les activités de personnes voyageant vers des endroits à l'extérieur de leur milieu habituel et séjournant dans ces endroits pendant moins d'une année consécutivement à des fins de loisir,

<sup>31</sup> Olivier Lazzarotti, patrimoine et tourisme, histoire, lieux, acteurs, enjeux, coll. « BelinSup Tourisme », Belin, 2011

<sup>32</sup> Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR ; le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal ; septembre 2005 ; p.17

d'affaires ou à d'autres fins." Toujours, pour l'OMT, le touriste est apparenté à "toute personne qui se déplace et reste au moins une nuit en dehors de son domicile habituel."

### 3.2 Les différents types de tourisme:

Selon l'OMT<sup>33</sup>, le tourisme est essentiellement lié au voyage. Celui-ci revêt plusieurs formes en fonction des motivations du voyageur. Le diagramme ci-dessous donne les différents types de tourisme tel que relevé des documents de l'OMT. On y trouve le tourisme culturel qui est notre objet d'étude.

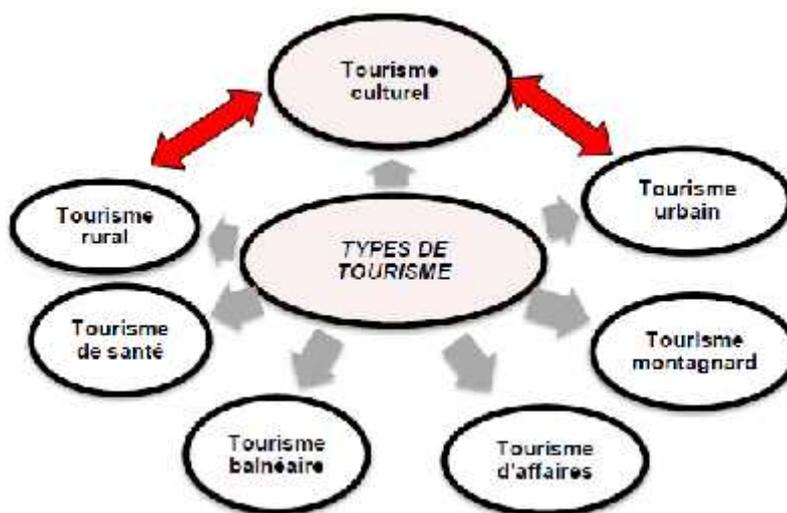


Diagramme 02: les différents types de tourisme  
Source : OMT-diagramme établi par l'auteur

### 3.3 Le tourisme culturel:

Le tourisme culturel est une forme de tourisme qui a pour but de découvrir le patrimoine culturel d'une région et, par extension, le mode de vie de ses habitants.

Selon **Mike Robinson** et **David Picard**<sup>34</sup> "la culture, au sens le plus large, englobe des ressources matérielles et symboliques extrêmement mobiles. La culture est incontestablement une des clés du tourisme international : elle explique son essor et a permis à diverses sociétés et segments de société de participer au processus de développement." Ils estiment que "le tourisme culturel est essentiellement une forme de développement économique qui s'appuie sur les ressources culturelles. Mais c'est aussi une forme de développement qui, bien que participant de la réalité économique, est un moyen pour les individus et les sociétés de connaître et de comprendre leurs environnements et leur passé respectifs."

La culture et le tourisme entretiennent une relation mutuellement bénéfique qui est de nature à renforcer l'attractivité et la compétitivité des régions et des pays.

<sup>33</sup> OMT : organisation mondiale du tourisme.

<sup>34</sup> Mike ROBINSON et David PICARD.; up cite p.24.

Pour **Paul Claval**<sup>35</sup> ainsi que pour **Claude Origet du Gluzeau**<sup>36</sup>, le **Programme Européen sur l'impact du tourisme culturel (PICTURE)** et **La convention du cadre Culture-Tourisme**<sup>37</sup> ont donné des définitions au tourisme culturel dont le sens est le même et qui peut se résumer comme suit. C'est "un déplacement d'au moins une nuitée dont la motivation principale est centrée sur la culture, l'environnement culturel, les valeurs et les styles de vies, le patrimoine locale. Le tourisme culturel peut aussi donner accès, au-delà du patrimoine, à des événements de spectacle vivant ou des arts visuels, des manifestations au croisement de forme d'expression originales et variées."

### 3.4 La charte internationale du tourisme culturel:

L'ICOMOS, qui est une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels, qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde a adopté la charte pour la « **Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif** » (1999) lors de sa 12ième assemblée générale au Mexique en Octobre 1999.

Les objectifs de la charte du tourisme culturel sont :

- Encourager et faciliter le travail de ceux qui participent à la conservation et à la gestion du patrimoine afin de le rendre plus accessible aux communautés d'accueil et aux visiteurs.
- Encourager et faciliter le travail de l'industrie touristique pour promouvoir et gérer le tourisme dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes des communautés d'accueil.
- Encourager et faciliter le dialogue entre les responsables du patrimoine et ceux des industries du tourisme afin de mieux faire comprendre l'importance et la fragilité des ensembles patrimoniaux, des collections, des cultures vivantes dans le souci de les sauvegarder à long terme.
- Encourager ceux qui proposent des programmes et des politiques afin de développer des projets précis et mesurables, et des stratégies qui touchent à la présentation et l'interprétation des ensembles patrimoniaux et des activités culturelles dans le contexte de leur protection et de leur conservation.

Les principes de cette charte peuvent être résumés dans ce qui suit :

- La protection du patrimoine doit offrir des opportunités sérieuses et bien gérées aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs pour expérimenter et comprendre le patrimoine et la culture des différentes communautés.
- La relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit dépasser les conflits de valeurs. Elle doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures.
- Les opérations de mise en valeur des ensembles patrimoniaux doivent assurer aux visiteurs une expérience enrichissante et agréable.

---

<sup>35</sup> Paul CLAVAL, Culture et territoires en Inde, revue Géographie et cultures n°35, Editions L'Harmattan, 2000, p.138

<sup>36</sup> Claude ORIGET DU GLUZEAU, membre du comité de pilotage du site [tourismeculturel.net](http://tourismeculturel.net)

<sup>37</sup> Convention cadre Culture-Tourisme.

- Les communautés d'accueil et les populations locales doivent participer aux programmes de mise en valeur touristique des sites patrimoniaux.
- Les activités de tourisme et de protection du patrimoine doivent bénéficier aux communautés d'accueil.
- Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.

### 3.5 Le patrimoine culturel : facteur de développement touristique

Le patrimoine est relié au tourisme. Comme le soulève **Olivier Lazzarotti** " le patrimoine et le tourisme sont mis ensemble pour être orientés vers un but commun servant, entre autres, d'instrument d'aménagement de l'espace et de promotion du lieu".

Dans son ouvrage intitulé "**Patrimoine culturel et tourisme alternatif**"<sup>38</sup>, **Jean-Marie** a expliqué l'intérêt que peut représenter le tourisme culturel pour le développement économique et l'emploi local en estimant que "les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en terme d'emplois induits ou de développement économique local."

**Françoise CHOAY** va dans le même sens dans son ouvrage "**l'Allégorie du patrimoine**"<sup>39</sup> en généralisant l'intérêt à toute la nation en affirmant que "l'industrie patrimoniale représente aujourd'hui, directement ou non, une part croissante du budget et du revenu des nations. Pour nombre d'états, de régions, de municipalités, elle signifie la survie et l'avenir économique, et c'est bien pourquoi la mise en valeur du patrimoine historique est une entreprise considérable."

### 3.6 Le tourisme : facteur de mise en valeur du patrimoine

Nous avons vu dans ce qui précède que le patrimoine peut être un levier de l'activité touristique. Quel est l'effet du tourisme sur le patrimoine ? Comment le tourisme peut participer à la valorisation du patrimoine ? C'est ce qu'on va examiner dans ce qui suit.

**La Charte Internationale Du Tourisme Culturel**<sup>40</sup> explique que "le tourisme a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels...Il est de plus en plus largement reconnu comme une force positive qui favorise **la conservation du patrimoine**... le tourisme peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique." Elle rajoute plus loin que "le tourisme, sous certaines conditions, est un atout pour la conservation du patrimoine à travers la fonction économique qu'il peut lui offrir. Les flux financiers dégagés grâce aux visites et achats de touristes permettent l'entretien et le maintien en état de ce patrimoine." Ajoutant aussi que

---

<sup>38</sup> Jean-Marie BRETON. Op cite; p. 25

<sup>39</sup> Françoise CHOAY, *l'Allégorie du patrimoine*. Op cite, p.169 Lazzarotti, Olivier (2003). « Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia ». *Annales de géographie*, vol. 112, no 629, p.97

<sup>40</sup> Charte Internationale du Tourisme Culturel. Op cite.

"l'intégration des politiques culturelles fondées sur **la valorisation du patrimoine**...est **opérée**, en grande partie **par le tourisme culturel**. ... car il permet la prise en conscience de la diversité culturelle ainsi que l'expérience de l'intégration culturelle par les touristes. Cela se passe, d'une part, grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs et les hôtes, et d'autre part, par l'intégration entre les visiteurs et le patrimoine culturel visité (musée, sites et villes historiques, etc.)".

L'article 4 du code mondial d'éthique du tourisme, intitulé « **Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement** » se résume dans les points suivants :

1. Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité; les communautés...ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers.
2. Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures.
3. Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine.
4. L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

### **3.7 Les avantages et les inconvénients du tourisme culturel:**

Le tourisme est en réalité l'exploitation d'un patrimoine. Mais le tourisme a ses impacts tant positifs que négatifs sur la préservation du patrimoine. Sur le côté positif, le tourisme crée des emplois et rapporte de l'argent. La ville, grâce au tourisme, peut se développer ou s'élargir. D'ailleurs, le tourisme peut encore avoir aussi des impacts négatifs sur lui-même. En effet, beaucoup de gens ont reconnu que, la vieille ville, une fois dégradée à cause des raisons naturelles, historiques ou sociales, l'exploitation touristique décroît également.

#### **3.7.1 Les avantages du tourisme culturel :**

Les effets du tourisme peuvent être très positifs en termes de dynamisme économique, diversification des activités, de création d'emplois<sup>41</sup>, de perspectives de profits et de rentrée de devises.

---

<sup>41</sup> Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR.; Le tourisme dans le monde p.53

Les emplois directs: sont dans les activités répondant à la demande immédiate des touristes et des visiteurs : restauration, hébergement, agences de voyage, office de tourisme...

Les emplois indirects : ou les emplois induits: sont encore plus diversifiés ; ils sont dans les secteurs et les branches liées à l'activité touristique et aux loisirs

Avec la massification du tourisme et le renouveau du tourisme culturel, les villes historiques ont découvert leur patrimoine et sa valorisation et nombreuses d'entre-elles ont fait du tourisme un axe principal dans leurs stratégies de développement économique.

La fréquentation touristique permet également de récolter des fonds (par le biais d'entrées payantes dans des monuments ou musées, de taxes touristiques diverses, de consommation sur place, etc.) utiles pour la restauration et la conservation du bâti. Ainsi les actions qui viennent de la part des particuliers (des maisons qu'il louent aux touristes) . Ces actions sont des formules qui participent à la valorisation du patrimoine à travers le tourisme.

Synthèse des biens faits du tourisme culturel :

- Emploi : direct et indirect
- Développement économique, social et culturel
- Valorisation de l'identité culturelle et prise de conscience de la diversité culturelle
- Sauvegarde du patrimoine
- Intégration culturelle, grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs

### 3.7.2 Les inconvénients du tourisme culturel:

**Céline Bonnamy**<sup>42</sup>, tout en mentionnant les biens faits du tourisme, a mis en garde contre l'afflux massif de touristes qui dépasse les capacités d'accueil. "En effet, le tourisme génère des revenus qui peuvent être réinvestis dans la conservation et la réhabilitation du patrimoine. Cependant, son développement excessif est dangereux pour les sites naturels et les monuments. Dans le cadre du tourisme de masse, l'afflux touristique dépasse la capacité d'accueil et entraîne des dégradations de monuments, de sites et d'écosystèmes fragiles."

D'autres méfaits sociaux et culturels peuvent être enregistrés si les touristes ne respectent pas les traditions locales. Des rejets peuvent s'exprimer si les autochtones s'estiment être envahis par des étrangers qui manifestent leurs différences devant tout le monde.

Synthèse des méfaits du tourisme culturel :

- Surexploitation des sites historiques
- Dégradation de l'environnement
- Perturbation de l'équilibre culturel des lieux historiques
- Dégradation des sites et monuments historiques
- Banalisation des sites historiques

Pour résumer ce qui a été dit, nous disons qu'à l'heure actuelle, on ne peut séparer ville historique et tourisme, encore moins patrimoine de ville historique et tourisme culturel. Le tourisme culturel est d'ailleurs considéré comme le segment le plus porteur du tourisme en général et ne risque pas de régresser dans les temps qui viennent.

---

<sup>42</sup> Céline BONNAMY ; D.E.S.S. Etudes Germaniques : *la mise en oeuvre du tourisme durable en Allemagne* ; institut des hautes études européennes ; Université Robert Schuman, Strasbourg ; 2004 / 2005 ; p.15 et p.16.

Les résultats obtenus ont permis d'apprendre que le tourisme est un élément essentiel pour la vitalité économique de la ville historique et la préservation du patrimoine. Néanmoins, le développement touristique dans sa forme actuelle constitue aussi un danger pour l'authenticité bâtie et sociale de secteur.

Donc, pour que le tourisme contribue au développement des villes historiques, il faut qu'il parvienne à certains résultats<sup>43</sup> dont :

- Une fréquentation génératrice de chiffre d'affaire et de marge pour les entreprises touristiques.
- Le renforcement et, si possible, le maintien à longueur d'année de l'armature de distribution des biens et des services.
- Le renforcement de la vie sociale et culturelle locale.
- La conservation du patrimoine et de l'environnement.
- Le contrôle des nuisances environnementales.

Dans ce cas, le tourisme joue, comme toute autre activité économique, un rôle de levier pour le développement local. Il permet de dynamiser les activités économiques traditionnelles, de mettre en valeur les particularités culturelles locales, tout en offrant des possibilités d'emploi aux populations endogènes.

#### **4. La mise en valeur du patrimoine littoral des villes historiques méditerranéen :**

Les projets de développement touristiques littoraux ne peuvent s'élaborer sans tenir compte des héritages maritimes dans leur diversité culturelle, sociale, géographique et économique. La mise en valeur du patrimoine littoral, c'est aussi protéger nos espaces littoraux et maritimes tout en répondant au besoin de développement économique et de développement durable des collectivités, en relevant cet enjeu des changements climatiques, de l'afflux de la population dans les zones côtières, de la montée du niveau de la mer. Quelles que pays au monde ont également entrepris des travaux de valorisation du patrimoine et de rénovation des villes historiques dans son ensemble.

Il est essentiel de comprendre que Chaque ville à sa propre stratégie de mise en valeur du patrimoine et c'est sur cette base qu'elle peut engendrer une réussite.

- **Stratégie de Gustavo Giovannoni<sup>44</sup> de la mise en valeur du patrimoine de centre historique**

##### **L'architecte intégral en Italie**

L'idée de « centre ancien » se constitue « en creux », par opposition à la ville moderne. Trois perspectives successives ont favorisé l'émergence de la notion de patrimoine urbain historique :

---

<sup>43</sup> Catherine DREYFUS SIGNOLES ;« L'espace touristique » ;Bréal, Rosny ; 2002 ; p.14

<sup>44</sup> **Gustavo Giovannoni. La naissance de l'architecte intégral en Italie** article [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_1989\\_num\\_44\\_1\\_1493](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1989_num_44_1_1493)

- Celle de John Ruskin (à partir des années 1860), pour qui il faut continuer à habiter les quartiers anciens et préserver l'intégralité du tissu urbain parce qu'il est le garant de l'identité personnelle, locale, voire nationale.

- Celle de Camillo Sitte, développée dans son ouvrage "Urbanisme selon ses principes artistiques (1889)", pour qui il faut placer la ville historique hors du circuit de la vie afin de mieux la protéger, partant de l'idée qu'« en devenant historique, elle perd son historicité ».

- Enfin celle de Gustavo Giovannoni, qui cherche à dépasser les deux perspectives précédentes en associant valeur d'usage et valeur muséale des ensembles urbains anciens. Dans son ouvrage "Vieilles villes et nouvelle construction " (1931), il est le premier à parler de « patrimoine urbain » et propose d'adapter le centre ancien aux nouvelles conditions de la modernité tout en le respectant.

De plus, Giovannoni avait aussi, le premier, mis l'accent sur la valeur sociale du patrimoine urbain ancien. Depuis, ses idées ont été reprises et appliquées en Italie, notamment par la ville de Bologne. Elles ont reçu une consécration à l'échelle internationale dans la *Recommandation* dite de Nairobi « *concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* », adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à Nairobi le 26 Novembre 1976.

Deux ordres de questions apparaissent alors : comment opérer la liaison entre nouveaux quartiers et centre ancien ? Comment aménager ce dernier ?

Giovannoni propose pour la zone la plus ancienne de Rome un curetage qui entend concilier les exigences de conservation de l'environnement patrimonial avec celles de l'hygiène et du trafic : c'est à l'«architecte intégral » qu'il appartient de faire la synthèse organique (le plan régulateur) entre la protection du caractère artistique et les aménagements nécessaires de la modernité.

Giovannoni est ainsi le premier à analyser les problèmes des centres anciens, dans une approche globale qui les lie indissociablement aux problèmes d'extension. Le plan « ce terme nouveau doit être remarqué » ne devra pas se limiter à des transformations locales, mais surtout, après avoir défini rôles et destins de chaque quartier de la ville, sera en mesure de prescrire des thérapies locales. Distinguer deux catégories, «cités anciennes » et «urbanisme moderne », n'est qu'une position polémique.

Le concept de «curetage » s'élabore alors comme alternative critique au programme «d'éventrement » du plan officiel. En particulier, Giovannoni fait une contre-proposition pour la via dei Coronari, rue qui serpente à travers l'un des quartiers les plus anciens relier les monuments historiques dans le but est d'attirer les tourisme .

**Figure 25 : Illustration du plan régulateur de la ville de Rome, Italie**



Source : <https://fr.wikipedia.org>



Source : <https://fr.wikipedia.org>

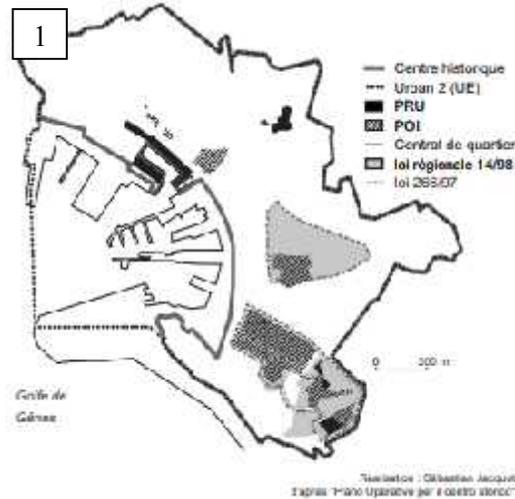
*Image 01 : représente le Schéma général d'aménagement pour la ville de Rome, 1916, le centre monumental, complètement conservé, est entouré par une ceinture verte. La ville nouvelle sera bâtie à l'extérieur, Image 02 : représente le développement du tissu urbain de la ville de Rome, 2018.*

Cependant, vers la fin des années 90, la ville historique Gênes située au nord-ouest des côtes italiennes, s'est lancée dans des opérations de valorisation du port et de requalification du centre historique. Ce dernier devient une zone d'interventions multiples, avec l'idée à la fois de réhabiliter un espace patrimonial fortement dégradé et d'en faire un élément stratégique du redéveloppement de l'économie vers le tourisme et le tertiaire supérieur, ce qui passe par une amélioration de son image urbaine.

Le Port Antico a commencé sa métamorphose à l'aide de l'architecte Renzo Piano, plusieurs friches industrielles ont été reconverties au service de l'activité tertiaire (les magasins de coton et les 4 entrepôts douaniers) et d'autres sont en cours, tel que l'immeuble Hennebique (des silos à grains). Les interventions à seule finalité patrimoniale sont localisées, ponctuelles et concernent surtout la restauration et la mise en valeur des monuments historiques ou des palais.

Après la mise en valeur de Port Antico et la réhabilitation du centre historique, Renzo Piano propose un nouveau plan qu'il a surnommé BluePrint avec ce projet, Piano entend ainsi redonner au centre historique sa façade maritime.

Figure 26 : Illustration de la valorisation du port Antico et le centre historique de Gênes



Source: <http://notesditinerance.canalblog.com>



Source: <http://www.centrocongressigenova.it>



Source: <https://www.alamyimages.fr>



Source: <http://www.genovagando.it>



Source: <https://voyages.michelin.fr>

Image 01 : représente les principales interventions sur le centre historique de Gênes, d'autres interventions sont entreprises au port ancien de Gênes entre reconversion des friches industrielles et construction de nouveau bâtiment. Image 02 et 03 : représente reconversion des anciens entrepôts de coton en un centre de congrès avec une zone de foire où sont organisés des événements, un multiplexe de cinéma, des bars, la Cité des enfants et la Radio Babboleo. Image 04 : représente la restauration du musée Luzzati dans le cadre de la requalification du centre historique. Image 05 : représente la façade maritime du centre-ville historique.

## ➤ La réhabilitation du centre historique de Barcelone (Ciutat Vella)

À la fin des années 1980, la « crise urbaine » des centres anciens des grandes villes espagnoles. À Barcelone, face aux enjeux de la réhabilitation urbaine des quartiers anciens qui présente tous les aspects d'un quartier historique et populaire au tissu urbain dégradé, à l'exception des quartiers plus bourgeois situés le long de la Via Laietana. a cette état la Municipalité élabore progressivement un « modèle d'intervention urbaine à Barcelone » (le Modelo Barcelona) c'est-à-dire avant tout une volonté de faire la promotion économique et touristique de la ville.

**Figure 27: Illustration du développement de la ville de Barcelone**



Source: <https://www.barcelonacheekin.com>

Source: <https://www.barcelonacheekin.com/fr>



Source: <http://cafe-geo.net/changer-barcelone-hovig-ter-minassian/>



Source: <https://journals.openedition.org/soe/2312>

Image 01 : représente la ville de Barcelone (Barcino) à l'époque romaine limitée par des murailles ,  
Image 02 :représente le développement du tissu urbain de la ville de Barcelone ,Image 03 : représente La réhabilitation intégrale de Ciutat Vella (synthèse des principales opérations 1988-2008), Image 04 :représente la délimitation de l'intervention du projet 22@ au niveau du quartier Poblenou par rapport au centre historique Ciutat Vella.

les spécificités du modèle d'intervention urbaine à Barcelone en particulier dans le centre ancien .Dans une perspective de redynamisation sociale , économique et touristique , la

politique municipale, conjugue une attention privilégiée portée aux **espaces publics** avec une politique volontariste en matière de logements.

parmi les actions de valorisation du quartier historique de Barcelone, la construction du musée d'Art contemporain par l'architecte célèbre **Richard Meier** et la création d'une place devant le musée (dels Àngels) , C'est un lieu de rendez-vous très pratique, parce qu'il est immédiatement reconnaissable (structurer les nouvelles images du Raval) mais c'est aussi un espace de jeu privilégié pour les jeunes patineurs qui profitent de la forme même de l'espace public (avec ses plans inclinés). C'est enfin un espace refuge pour des sans domicile fixe qui utilisent parfois le surplomb offert par la structure du bâtiment pour se protéger du vent et du mauvais temps. Toutes ces populations cohabitent avec les touristes venus visiter le musée.

Au final, entre construction identitaire, développement touristique et vecteur des politiques de récupération des centres, le patrimoine est un enjeu majeur pour les quartiers anciens centraux.

**Figure 28 : Valorisation des centres historique de la ville de Barcelone.**



Source: [etudescaribeennes.revues.org](http://etudescaribeennes.revues.org)



Source: [etudescaribeennes.revues.org](http://etudescaribeennes.revues.org)



Source: <https://www.globo-rojo.com/fr>



Source: méthode Rehabimed

*Image 01 : représente le marché de Santa Catarina, nouveau foyer de remise en valeur du quartier historique de Ciutat Vella, Image 02 : représente le musée d'Art contemporain de Barcelone, un espace public, Image 03: représente La surdensité touristique des Ramblas, Image 04 : représente la construction de nouveaux logements a servi à compléter l'offre typologique existant dans le tissu historique. Adrià Goula*

Au 20<sup>ème</sup> siècle, Barcelone a connaît une grande croissance, sur le plan démographique, économique et urbanistique. Après le plan Cerdà , la Municipalité se fixe de nouveaux

objectifs de développement et élargit l'échelle d'intervention. Elle coordonne l'action urbanistique, soit autour de grands chantiers, soit autour de l'organisation de grands événements (Jeux Olympiques d'été de 1992, Forum universel des cultures de 2004). Ces grandes opérations qui affectent indirectement la vieille ville donnent néanmoins le sentiment que le Ciutat Vella était progressivement marginalisé dans l'espace urbain .

En parallèle, et à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le quartier El Poblenou s'y retrouvait avec beaucoup de friches d'usines et de fabriques de textiles, notamment de grandes cheminées et un château d'eau qui survit jusqu'à nos jours. En l'an 2000, la mairie de Barcelone prend la décision de la nécessité de réaménager l'ancienne zone industrielle de Poblenou (22a), afin d'en faire de lui un nouveau pôle d'activité et d'innovation.

Le projet 22@ a transformé une partie du passé industriel de Barcelone en espaces d'innovation technologique. Ce plan avait également pour objectif de protéger le riche patrimoine industriel concentré dans le quartier, créant un environnement unique, mêlant tradition et innovation. Afin de favoriser le processus de récupération des symboles de la mémoire industrielle de Poblenou.

**Figure 28 : Illustration de reconversions de friches industrielles à Poblenou**



Source: <https://www.barcelonaturisme.com>



Source: <http://nuriart.es/espacio-de-pintura-contemporanea-can-framis/>



Source: <http://www.cccanfelipa.cat>



Source: <https://www.barcelonabusturistic.cat>

*Image 01 et 02 : représente l'ancienne usine de coton reconvertis en Musée Can Farmis au quartier Poblenou. , Image 03 : représente le Centre civique Can Felipa, réhabilitation d'une ancienne usine au coeur du Poblenou, Image 04 : représente*

Malgré la proximité du quartier Poblenu de la mer, le programme 22@ n'a pas été pensé de telle sorte à intégrer les spécificités littorales dans le quartier ou la création d'une connexion ville-mer. La stratégie du projet consiste à faire du quartier un pôle d'affaire, basé sur le développement technologique et l'innovation comme facteur d'attractivité.

### 5. L'application du SIG dans la gestion du patrimoine culturel

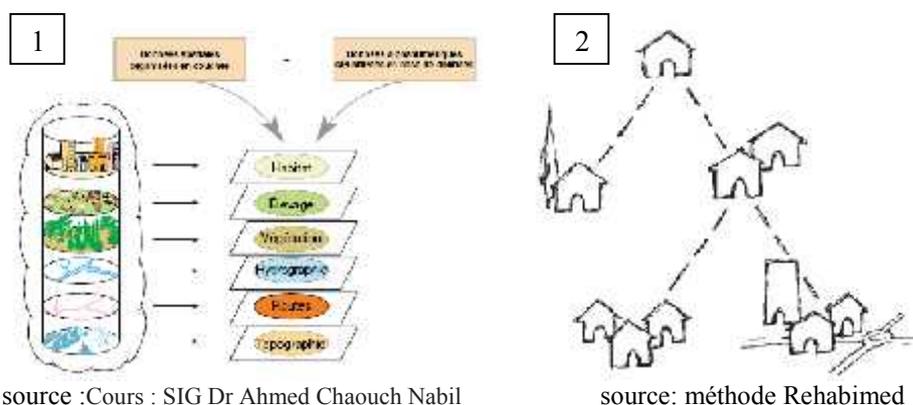
L'utilisation d'outils technologiques pour la surveillance de l'environnement culturel devient de plus en plus nécessaire. Le système d'information géographique (SIG – GIS en langue anglaise) est un outil puissant permettant, outre l'intégration de diverses sources de données et des interprétations variées qui en découlent, le développement de stratégies de gestion de notre environnement historique à court, moyen et long terme.

Le patrimoine culturel est une partie dynamique de l'identité d'un pays. Les législations du monde entier protègent les bâtiments historiques ou les structures présentant un intérêt architectural particulier. Les autorités nationales, régionales et locales semblent disposer de nombreuses données géographiques relatives à l'environnement historique, mais il n'est pas certain que ces informations soient traitées partout de la manière la plus efficace. Alors que l'apparition du système d'information géographique (SIG) et de la télédétection semble avoir révolutionné la gestion des informations.

#### ➤ Définitions

En 1996, les systèmes d'information géographiques fonctionnent à partir de données se trouvant dans l'espace. Selon le comité fédéral de coordination inter-agences des États-Unis (1988, *in* Robinson *et al.* 1995), un système SIG est un système de matériel informatique, de logiciel et de procédures conçu pour prendre en charge la capture, la gestion, la manipulation, l'analyse, la modularité et l'affichage d'informations référencées géographiquement afin de résoudre les problèmes complexes de planification et de gestion.

**Figure 29 : Illustration du système d'information géographique SIG**



*Image 01 : représente l'extension base de données géographique = ensemble de couches superposables*  
*Image 02 : représente Les nouveaux systèmes d'information géographique (SIG) non seulement constituent de puissants outils de gestion de l'information dans la phase d'analyse sinon qu'ils sont sans le moindre doute un instrument très efficace dans la phase de suivi et d'évaluation des actions.*

Le SIG se caractérise par son approche multicouches et multi sources permettant le croisement d'informations géographiques, Il permet le traitement d'informations très diverses (cartes, images, statistiques, textes), l'analyse spatiale, la modélisation et la simulation en testant des hypothèses.<sup>45</sup>

### ➤ **Le système SIG en relation avec l'environnement culturel**

Les caractéristiques de surface et de sous-sol qui intéressent les architectes, les archéologues et les historiens ont été décelées au moyen de la technologie. Leurs découvertes ont fréquemment été incorporées dans un progiciel SIG permettant une analyse géographique. Les caractéristiques de surface englobent les ruines visibles, les monticules, les pierres ainsi que les autres marques de surface, et les caractéristiques de sous-sol se composent des ruines enfouies de bâtiments, des fossés, des canaux et des routes.

La technologie SIG peut être mise en place parallèlement à la prospection archéologique afin de gérer le patrimoine architectural, en particulier au moyen de l'élaboration d'une vaste base de données contenant de nombreuses descriptions et informations graphiques.

### ➤ **La technologie SIG et le patrimoine culturel**

Les liens étroits entre la technologie SIG et la modélisation prédictive du site ont été identifiés. Savage (1990) concevait le système SIG comme un outil de recherche dans l'archéologie paysagère.

Hardy (1997) a regroupé de nombreux extraits des publications de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et du WCMC (Centre de surveillance de la conservation de la nature). Tous les textes soulignent l'importance de la gestion informatisée des données géographiques dans le cadre des travaux de préservation, de restauration ou d'excavation. Certaines de ces publications indiquent les principes de l'enregistrement de monuments, de groupes de bâtiments et de sites, et les relient à un mécanisme flexible de recherche automatique des données, de normalisation des données, d'apport constant d'informations relatives aux éléments menaçant le patrimoine culturel, de visualisation de la richesse culturelle d'un endroit, etc.

Les principales raisons de la mise en place du système SIG sont l'efficacité du stockage des données, la facilité de leur mise à jour, leur accessibilité et leur transformation en informations utiles, la capacité de la surveillance de sites dans un but de conservation, et le potentiel d'entretien des sites, qui contribuent à permettre d'obtenir des valeurs relatives à la culture et à la nature pour les générations à venir.

---

<sup>45</sup> cours :SIG Dr Ahmed Chaouch Nabil

## 6. Etudes d'exemples

### 6.1 Cas général « à l'échelle internationale »

#### ➤ Patrimoine culturel : Dubrovnik une ville-musée

La Croatie Située au carrefour entre l'Est et l'Ouest, l'Europe centrale et la Méditerranée, possède une grande richesse culturelle. Elle a développé une tradition artistique, littéraire et musicale au fil des ans. Son riche patrimoine culturel va au-delà des musées, des églises et des cathédrales, ce qui fait de ce pays une destination très prisée par les touristes. La culture est un atout touristique très important et une des motivations principales des plus grands marchés émetteurs tels que la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni etc.,

Figure 30 : Illustration de la vieille ville de Dubrovnik



Source : : <http://terres-glace.pagesperso-orange.fr>



Source : : <https://periodistasviajeros.com>

Image 01 : représente la situation géographique de la vieille ville de Dubrovnik, Image 02 : représente la vue sur la vieille ville de Dubrovnik.

#### ➤ Dubrovnik la ville intra-muros Valeur universelle exceptionnelle, et touristique

La « perle de l'Adriatique », située sur la côte dalmate, est devenue une importante puissance maritime méditerranéenne à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Bien que sévèrement endommagée par un tremblement de terre en 1667, Dubrovnik a pu préserver ses beaux monuments, églises, monastères, palais et fontaines. De nouveau endommagée dans les années 1990 lors du conflit dans la région. Cette merveilleuse ville médiévale comprend un grand nombre de biens culturels et de sites naturels d'une Valeur universelle exceptionnelle.

La vieille ville de Dubrovnik, anciennement connu sous le nom Raguse, est un exemple exceptionnel de ville fortifiée du XIII<sup>e</sup> siècle. Dubrovnik est une ville médiévale



Figure 32: Illustration des différents styles architecturaux



Source : <https://fr.depositphotos.com>



Source : <http://www.izaberi.hr/fr>



Source : <https://fr.dreamstime.com>



Source : <https://www.trekearth.com>



Source : <http://dicocroate2.over-blog.com>



Source : <http://dicocroate2.over-blog.com>

*Image 01 : représente la rue principale complètement des touristes s'approchent de l'église du sauveur de St, Image 02 : représente l'église du sauveur de Saint-Etienne. Image 03: représente la grande fontaine qui porte le nom d'Onofrio (amena par un aqueduc de 12 km de long les eaux de la montagne à l'intérieur de la ville. On lui doit également - à Dubrovnik - deux fontaines) . Image 04: représente l'escalier baroque Conçu en 1738, qui relie l'église des jésuites à la place nouvellement . Image 05: représente forteresse de Dubrovnik, extrémité nord. Image 06: représente remparts de la forteresse de Dubrovnik .*

### ➤ **Valeur d'intégrité**

Malgré les mutations et les aléas sismiques, les attaques répétées qu'elle a subies, la vieille ville de Dubrovnik garde encore aujourd'hui son intégrité et son cachet originel, dans leur ensemble, les caractères esthétiques, les matériaux utilisés, le tissu urbain, les œuvres d'art et les éléments architecturaux qui expriment les valeurs ayant prévalu au classement du site 1991 sur la liste du patrimoine mondial un des plus beaux joyaux du patrimoine culturel du monde.

L'état de conservation de la vieille ville de Dubrovnik ne cesse de s'améliorer grâce aux efforts des autorités locales et à la vigilance des services directement concernés par sa protection et sa mise en valeur.

**Dr. Andro Vlahušić, Maire de Dubrovnik** "Chaque année, une somme considérable du budget de la ville est consacrée à la protection et à la mise en valeur de notre patrimoine. Nous avons lutté pour modifier la législation pour que toutes les institutions chargées du patrimoine culturel" <sup>46</sup>

### ➤ **Valeur d'authenticité**

Fondée durant la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle, la vieille ville de Dubrovnik a conservé en grande partie son authenticité tant au niveau de la conception et des formes qu'au niveau des matériaux (utilisation de la pierre de taille locale Il s'agit d'un calcaire, et la tuile ...) et des modes de construction, et ce en dépit de quelques utilisations inadéquates de matériaux modernes pour des réparations. Malgré l'action de la houle côté mer et secousses sismiques, les fortifications et le tissu urbain conservent dans l'ensemble, leur configuration d'origine.

### ➤ **Plan d'action**

Ce n'est pas uniquement par la richesse de sa production littéraire, poétique ou théâtrale que Dubrovnik a marqué son histoire mais également par ses édifices en pierre qui y ont apposé leur empreinte. Ajoute à l'identité monumentale de la ville d'innombrables œuvres d'art, la plupart à l'intérieur des églises et des musées, d'autres décorant les espaces publics.

La prise en compte dans un respect d'authenticité et de conservation de son intégrité, des options de sauvegarde et de réfection contemporaine de Dubrovnik, telles que :

- l'organisation de l'espace urbain historique
- les structures du bâti
- les matériaux utilisés

---

<sup>46</sup> [https://www.ovpm.org/fr/mairespatrimoine\\_dr\\_andro\\_vlahusic\\_maire\\_de\\_dubrovnik\\_croatie](https://www.ovpm.org/fr/mairespatrimoine_dr_andro_vlahusic_maire_de_dubrovnik_croatie)

Le programme de sauvegarde des biens culturels endommagés constitue pour la Croatie une opération majeure qui ne peut pas se réaliser sans la participation de la communauté internationale.

Le plan d'action doit répondre aux objectifs suivants :

- assurer l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur des biens culturels endommagés lors des bombardements de 1991 et 1992 dans les limites de la ville définies par son inscription sur la liste du patrimoine mondial ;
- développer, par une formation professionnelle adéquate, les ressources humaines des institutions et organisations impliquées aux niveaux local, municipal, national et régional ;
- identifier, développer, promouvoir les projets de restauration et une stratégie de préservation et de mise en valeur de la vieille ville;
- veiller à ce que les différentes opérations nécessaires à la sauvegarde des biens culturels soient conduites dans les meilleures conditions et dans le respect des principes et de la méthodologie de la restauration afin de conserver l'exceptionnelle unité du tissu urbain ;
- assurer la participation de la communauté nationale et internationale aux différents travaux ;
- sensibiliser aux besoins les preneurs de décisions et l'opinion publique afin de susciter une large participation des communautés nationales et internationales, tant en contributions financières qu'en services et équipements.

### ➤ **Typologie des projets de sauvegarde**

Quant aux édifices et ouvrages en pierre de la ville intra-muros, l'on se basera sur les recommandations générales énoncées lors d'une réunion d'experts nationaux et internationaux en avril 1992, en particulier en ce qui concerne :

- la sauvegarde des matériaux traditionnels, les méthodes et techniques liées à l'utilisation de ces matériaux. Le recours à d'autres matériaux et techniques n'étant envisageable qu'en cas de nécessité absolue, mise en évidence par les résultats des études. L'équilibre entre les normes antisismiques et les techniques de restauration utilisées sera considéré ;
- la sauvegarde des éléments archéologiques et leur insertion dans le nouveau bâti sans oblitérer le contexte historique.

Les travaux de restauration des bâtiments incendiés ayant conservé les façades en maçonnerie et quelques structures intérieures porteront essentiellement sur:

- le gros œuvre: murs, toitures, planchers et menuiseries extérieures ;
- les éléments architecturaux et décoratifs intérieurs, lorsqu'ils sont conservés.

La majorité des bâtiments du centre historique ont une affectation double -commerciale au rez-de-chaussée et résidentielle aux étages supérieurs. Le projet de restauration prendra en

considération ce plan d'utilisation de l'édifice ainsi que les caractéristiques historiques, architecturales et archéologiques.

En matière de restauration des façades en pierre de taille, l'intervention tiendra compte des paramètres suivants :

- les éléments endommagés affectant la structure de l'édifice seront remplacés en pierre et les lignes générales de modénature dans le même matériau que l'original .
- les sculptures et éléments ponctuels de modénature seront traités différemment selon le degré d'altération .

Tous les projets de conservation devraient avoir l'approbation de la Commission consultative d'experts et le permis préalable délivré par l'Institut pour la protection des monuments culturels et de la nature de Dubrovnik conformément à la loi.

### ➤ **Défis actuel, de la mise en valeur du patrimoine de la vieille ville de Dubrovnik**

La ville de Dubrovnik a une longue et riche histoire qu'il faut absolument préserver et mettre en valeur. C'est également une ville qui regarde vers le futur et sa mairie cherche à l'adapter au monde moderne dans laquelle les citoyens ont plus de facilités et habitent plus confortablement grâce aux nouvelles technologies. La ville de Dubrovnik veut parler du passé et du présent, mais surtout du futur.

**Action :** Faire de Dubrovnik une ville moderne avec l'application des nouvelles technologies, pour rendre plus facile la vie aux citoyens et aux visiteurs. Adapter le concept de Smart City pour Dubrovnik . La stratégie pour le développement de Dubrovnik Smart City par la Municipalité en aout 2015.

- Carte Smart Dubrovnik à travers de laquelle on peut acheter les billets pour le transport public, les entrées pour les musées ou spectacles.
- Smart parking pour que chaque conducteur puisse trouver une place avec des capteurs intelligents qui envoient l'information a des applications mobiles et des sites web.
- Mobilité durable avec un transport public fort grâce à des Bus électriques, des feux intelligents, des stations de chargement de voitures électriques, le téléphérique de Port Gruž au mont Srđ, des scooters électriques et des ascenseurs, pour réduire le nombre de voitures dans le centre-ville.
- Arroser les espaces verts publics Smart Park permettant d'économiser jusqu'à 50% d'eau grâce à la mesure de l'humidité et de la température en suivant les prévisions météorologiques.
- Eclairage intelligent LED avec capteurs intelligents (mouvement + intensité de la lumière). Avoir dans tous les espaces publics de la ville des zones WI-FI, pour que tout le monde puisse en bénéficier.
- Développer un nouveau cœur pour la ville avec un nouveau terminal du port pour développer différentes parties de la ville, seulement à 3,5 km du centre historique.

### 6.2 Exemple cas de l'Algérie « à l'échelle national »

#### Quel sort pour le patrimoine en Algérie ?

L'Algérie dispose d'un riche héritage culturel et naturel exceptionnel par sa portée historique et symbolique, témoignant du passage de nombreuses civilisations. Il s'agit d'une variété inestimable en matière de patrimoine archéologique, architectural et urbanistique. Nous citons, en l'occurrence, les sites préhistoriques du Tassili et de l'Ahaggar, les villes antiques (Timgad, Theveste, Hippone, Cirta,...), les vestiges des médinas (Alger, Tlemcen,...), les ksour sahariens, les villages kabyles, mais également les nombreux édifices hérités de l'époque coloniale.

Cependant, l'identification des sites à classer reste une lourde charge en raison des valeurs pouvant être à l'origine de ce classement, entre autres la valeur historique dont l'appréciation peut se faire par les grades de permanence que revêt le site, qu'il s'agisse d'un monument ou du tissu urbain. Une autre valeur, celle qui concerne la valeur artistique mais aussi la valeur d'usage. Il se trouve cependant plus de 500 sites classés patrimoine national, avec 07 classés patrimoine mondial : Le Tassili, Tipaza, Djamilia, Qualaâ des Beni Hamad, Vallée du M'zab et Casbah d'Alger.

Au début de ce troisième millénaire, afin de promouvoir l'identité culturelle nationale, la protection et la mise en valeur du patrimoine s'avèrent nécessaires en Algérie, en particulier, les biens culturels immobiliers.

La stratégie de la préservation du patrimoine a consisté depuis l'indépendance, en l'identification et la protection par le classement ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de différents monuments et sites historiques et ce dans l'objectif de protéger ces biens immobiliers des projets d'aménagement urbain et architectural, pouvant éventuellement occasionner leur endommagement. Ce classement suit les opérations de classement déjà réalisées par les Français durant leur colonisation.

Actuellement, afin de combler le vide juridique pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, des textes de lois sont apparus précisant les conditions d'intervention sur des sites et monuments historiques, en l'occurrence la loi 04-98 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, suivis par des textes complémentaires : le décret exécutif N° 3-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

En effet, la loi 04-98 représente l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis plusieurs années pour la mise en place d'une législation algérienne afin de prendre en charge les différents aspects inhérents à la gestion du patrimoine culturel national. Elle apporte un fait nouveau avec la reconnaissance des ensembles historiques comme figure tutélaire indépendante, gérée par le Plan Permanent de Sauvegarde et de mise en valeur - P.P.S.M.V comme instrument de protection spécialisé. La loi 04-98 ne reconduit pas comme l'ordonnance 67-281, la notion d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité caractérisant la valeur

du patrimoine. Elle évoque, à travers le souci de fixer les conditions de mise en œuvre, la nécessité de donner une suite pratique aux procédures réglementaires proposées.<sup>47</sup>

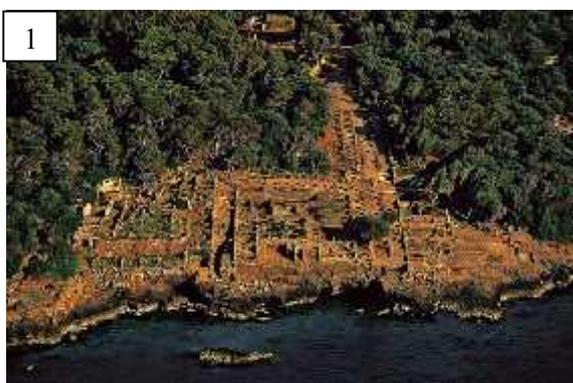
### ➤ Le patrimoine culturel (monuments et sites classés)

Alger et son littoral ont un patrimoine archéologique, historique et culturel d'une valeur inestimable. Des sites attestent de la présence de l'homme depuis les temps les plus reculés. Une multitude de civilisations se sont succédées: les Phéniciens, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Musulmans, les Ottomans et les Français qui ont laissée comme trace de leur passage des sites, des cités et des monuments dont certains sont classés patrimoine universel.

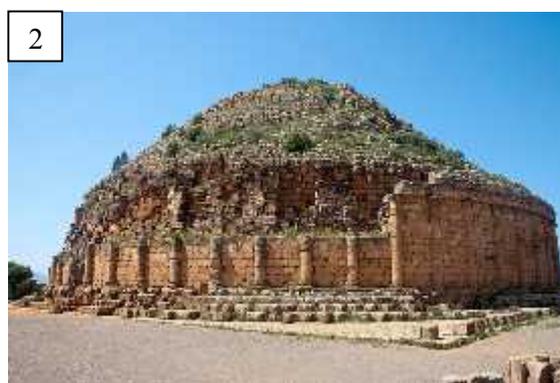
### ➤ Sites archéologiques de Tipasa

Sur les rives de la Méditerranée, Tipasa, ancien comptoir punique, fut occupé par Rome, qui en fit une base stratégique pour la conquête des royaumes mauritaniens. Il comprend un ensemble unique de vestiges phéniciens, romains, paléochrétiens et byzantins, voisinant avec des monuments autochtones, tel le Kbor er Roumia, grand mausolée royal de Maurétanie.

**Figure 33: Illustration des sites archéologiques de Tipasa**



Source : <https://tipaza.typepad.fr>



Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Mausolée Royale de Maurétanie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Mausol%C3%A9e_Royale_de_Maur%C3%A9tanie)

*Image 01 : représente le site archéologique de Tipasa. Image 02 : représente le grand mausolée royal de Maurétanie.*

<sup>47</sup> L'urgence de se réapproprier notre patrimoine - Vies de Ville  
[https://viesdevilles.net/file\\_download/134/dossier\\_05.pdf](https://viesdevilles.net/file_download/134/dossier_05.pdf)

### ➤ Valeur universelle exceptionnelle

Tipasa est situé à 70 km à l'ouest d'Alger. C'est un bien en série composé de trois sites : deux parcs archéologiques localisés à proximité de l'agglomération urbaine actuelle et le Mausolée royal de Maurétanie, sis sur le plateau du Sahel occidental d'Alger à 11 km au sud-est de Tipasa.

Le site archéologique de Tipasa regroupe l'un des plus extraordinaires complexes archéologiques du Maghreb, et peut être le plus significatif pour l'étude des contacts entre les civilisations indigènes et les différentes vagues de colonisation du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Cette ville côtière a d'abord été un comptoir carthaginois, dont la nécropole est l'une des plus anciennes et des plus étendues du monde punique (VI<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère). Durant cette période, Tipasa a joué le rôle d'une escale maritime, un lieu d'échanges commerciaux avec les populations autochtones. De nombreuses nécropoles traduisent des modes d'inhumations et de pratiques funéraires très variées qui témoignent d'échanges d'influences multiculturelles remontant aux temps protohistoriques. L'édifice funéraire monumental de forme circulaire, dit Mausolée royal de Maurétanie, associe une tradition architecturale locale du type basina, à un mode de couverture en chemise tronconique à gradins, fruit de différents apports notamment hellénistiques et pharaoniques.

La période romaine est marquée par un ensemble prestigieux d'édifices, constitué de typologies architecturales très diversifiées. Du III<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère un essor religieux chrétien remarquable s'exprime par la multitude d'édifices religieux. Certains sont ornés de pavement en mosaïques de belle facture, illustrant des scènes quotidiennes, ou à motifs géométriques. L'invasion vandale des années 430 ne mit pas un terme définitif à la prospérité de Tipasa mais la ville, reconquise par les Byzantins en 531, n'allait cesser de décliner dès le VI<sup>e</sup> siècle.

**Critère (iii) :** Tipasa apporte un témoignage exceptionnel sur les civilisations puniques et romaines maintenant disparues.

**Critère (iv) :** Les vestiges architecturaux et archéologiques des sites de Tipasa illustrent des méthodes de construction et des traditions architecturales particulières au Maghreb antique. Intégrés dans leur espace naturel, ces sites présentent une singularité morphologique, urbanistique et architecturale qui les distingue des autres sites antiques méditerranéens et en fait un exemple unique. Tipasa reflète de manière très significative les contacts entre les civilisations indigènes et les vagues de colonisation punique et romaine entre le VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. et le VI<sup>e</sup> siècle de notre ère.

### ➤ Valeur d'intégrité

La délimitation des trois sites a été clarifiée et approuvée par le Comité du patrimoine mondial (décision 33 COM 8D, 2009). Elle intègre l'ensemble des vestiges qui témoignent

des valeurs urbanistiques, architecturales, historiques et archéologiques exceptionnelles du bien. Le bien est rendu vulnérable sous l'effet du développement urbain et touristique à réguler et de la croissance de la population.

### ➤ **Valeur d'authenticité**

Les attributs urbanistiques et architecturaux, l'ornementation et les matériaux de construction, gardent leur aspect original qui exprime les valeurs, telles que définies lors de l'inscription du bien. Toutefois, ils sont vulnérables au manque de conservation, à l'envahissement par la végétation, le pâturage illégal et l'accès non réglementé des visiteurs.

### ➤ **Besoins en matière de protection et de gestion**

Le cadre juridique et de gestion de ce bien comprend les lois 90-30 (loi domaniale), 98-04 (relative à la protection du patrimoine culturel), le Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du site (PPSMV), le Plan d'occupation du sol approuvé par délibération de l'assemblée communale de Tipasa (POS) et le Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA), en phase d'élaboration, codifié par le décret exécutif n° 324-2003. La gestion des sites archéologiques de Tipasa relève d'un nouvel établissement : l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels, en coordination avec la Direction de la culture de la Wilaya (province).

### ➤ **Problèmes de conservation présentés au Comité du patrimoine mondial en 2017**

Le 1 décembre 2016, en réponse à la décision **39 COM 7B.47** (Bonn, 2015), l'État partie a soumis un rapport sur l'état de conservation du bien, , qui indique les éléments d'informations suivants :

- **Conservation du bien:** un programme d'opérations d'entretien et de désherbage régulier du site ainsi que des missions de gardiennage ont été engagés par l'État partie. Un contrôle permanent de l'état de conservation du bien est mis en place, notamment par la documentation du site, le contrôle des structures archéologiques aux abords du bien et du Mausolée Royal de Maurétanie, et des objets exposés au musée ou maintenus en réserve. En outre, une étude de signalisation et une opération de bornage du Mausolée Royal de Maurétanie ont été réalisées .
- **Promotion du site archéologique:** des activités de promotion et de sensibilisation du grand public, en particulier les jeunes, à travers des programmes culturels ont été menées. En vue de la prévention des risques naturels pesant sur le bien, des programmes de coopération et d'échanges avec les universités pour la documentation et scan 3D du site archéologique ont été mis en place. Cependant, aucune information supplémentaire à ce sujet n'est mentionnée.

- **Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites archéologiques de Tipasa (PPMVSA):** des actions de protection et de mise en valeur ont été menées en concertation avec les différentes directions de la Wilaya concernées. Ces actions comprennent l'examen régulier par la Direction de la Culture des demandes de permis de construire et d'extension afin de garantir l'intégrité visuelle du site archéologique, la mise en place d'un système d'éclairage du Mausolée Royal de Maurétanie, ré-ouvert au public, et la récupération d'un espace d'accueil au niveau du Mausolée. Néanmoins, la totalité des projets inscrits dans le cadre du PPMVSA sont concernés par des restrictions budgétaires. Le rapport soulève en outre le problème des eaux pluviales dont l'évacuation se fait par ruissellement naturel en passant par des vestiges archéologiques, et fait état des mesures prises afin d'en réduire les effets .
- **Renforcement de la falaise de Tipasa:** les travaux sont en cours de réalisation selon l'étude qui a été effectuée dans le cadre de l'évaluation de l'impact sur le patrimoine (EIP) du projet de mise en valeur du port de Tipasa, transmise au Centre du patrimoine mondial au mois de mars 2016.

### ➤ **Plan d'action**

Demande à l'État partie de prendre en compte les recommandations de la mission de conseil de 2017 et notamment :

1. Reprendre l'EIP du projet d'aménagement du port sur la base des orientations relatives aux études d'impact sur le patrimoine pour les biens du patrimoine mondial culturel réalisée par l'ICOMOS en 2011, et de la soumettre au Centre du patrimoine mondial pour examen par les Organisation consultatives.
2. Suspendre la mise place au pied de la falaise d'un mur en remblai constitué d'inclusions géo-synthétiques en attendant de mener une réflexion plus approfondie afin de rechercher une solution plus adaptée d'un point de vue technique et paysager, et de la soumettre au Centre du patrimoine mondial pour examen par les Organisation consultatives.
3. Intégrer au projet de valorisation du port, l'aménagement paysager de la jetée construite entre 2006 et 2009 afin d'atténuer son impact visuel et de l'intégrer au paysage.
4. Envisager l'extension de la zone tampon à l'espace maritime pour prévenir des interventions futures de nature à avoir un impact sur l'intégrité visuelle du bien et sur sa valeur universelle exceptionnelle.
5. Organiser une réunion d'experts élargie afin d'examiner des expériences sur d'autres sites du patrimoine mondial où des problématiques similaires à celles de Tipasa ont été traitées et des solutions satisfaisantes envisagées.

En doivent cependant, se motiver en référence à l'expérience internationale pour une meilleure prise en charge du patrimoine culturel « bâti urbain » algérien, ce dernier nécessite, d'une part, une protection et d'autre part, une mise en valeur qui lui rendra à nouveau toute sa richesse et sa vigueur.

Figure 34: Illustration du patrimoine archéologique de Tipasa

[-----]



Image 01 : représente le forum



Image 04: représente la grande basilique



Image 08: représente le therms



Image 06 : représente la Villa



Image 05 : représente l' EGLISE

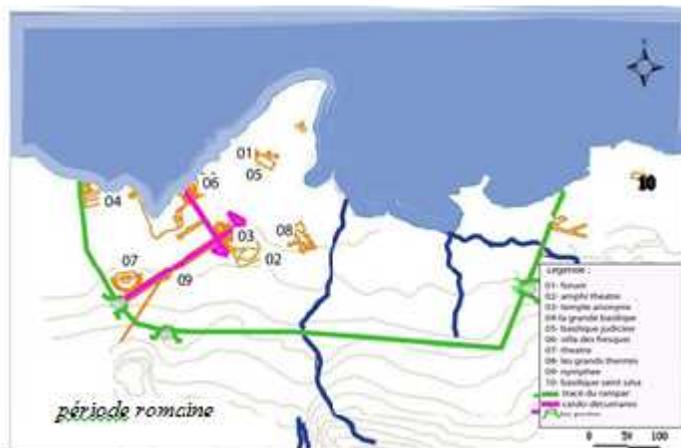


Image 07: représente le théâtre



Image 02: représente l'amphithéâtre



Image 03: représente les maison



Image 09: représente les Ramparts



Image 10: représente l'Eglise de, Sainte Salsa

### 7. Conclusion

La recherche que nous avons fait et les exemples abordés dans cette partie de travail nous ont permis de faire un certain nombre de constat. Les fonctions d'un centre-ville historique littorale évoluent dans le temps, sa dimension symbolique également, les relations entre société et espace urbain peuvent être saisies et explicitées à travers la question du devenir des centres-villes.

Le centre-ville est donc un objet à multiples facettes. Il est à la fois, un espace concret, fonctionnel, social et ancien. On pourrait même rajouter que le centre-ville historique est un espace-vitrine, c'est-à-dire un espace de visibilité, donc de construction symbolique. De ce fait on peut dire que la protection et la préservation des richesses patrimoniales des villes historiques littorales, contribue à l'attractivité touristique.

La préservation du patrimoine des villes historiques littorales est avant tout une affaire qui concerne en premier lieu la société. Un patrimoine culturel parfaitement entretenu et intelligemment exploité créera naturellement les richesses et les emplois. La grande majorité des touristes des temps modernes ne désire pas seulement à voyager pour aller bronzer au bord des plages ou des piscines, ils s'intéressent dans leurs aventures aux coutumes et us des régions du monde, aux paysages naturels, à l'histoire, aux traditions et aux monuments archéologiques des pays. Leur objectif, c'est d'abord la découverte du pittoresque et de l'authenticité des lieux.

Les autorités ont pris conscience de la nécessité de la mise en valeur du patrimoine culturel de la ville historique. sa transformation en une véritable ressource dans tous les domaines s'est traduite par de nombreuses interventions sur le territoire du littoral méditerranéen, les cas de la ville de Rome, Gênes, Barcelone et Dubrovnik sont de bons exemples pour la volonté de valorisation du patrimoine. Chaque ville avait ses objectifs et ses finalités; ce qui les réunit, c'est de faire de l'attractivité touristique une cible. Rome par son plan intégrale qui valorise le patrimoine urbain, Gênes par son programme de valorisation des friches industrielles l'une des spécificités littorales, vise à devenir la capitale de la culture européenne vu le potentiel culturel et le patrimoine bâti qu'elle possède. Barcelone par la récupération des centres anciens Ciutat Vella passe par une redynamisation fonctionnelle, qui peut s'appuyer sur le tourisme. Et en-fin, Dubrovnik est un exemple remarquable de protection et de préservation du patrimoine vise au problème quelle a subit, elle est devenu la ville-musée.

Parmi les grands objectifs de la conservation du patrimoine selon le consensus international, nous pouvons citer <sup>48</sup>:

- conserver la dimension civilisationnelle pour la mémoire et l'identité de la société,

---

<sup>48</sup> ILAYANE (Jamal), déc. 2005, *Sauvegarde du patrimoine culturel : vers une école arabe de sauvegarde et de gestion du patrimoine culturel*, revue arabe Alam el maarifa, n° 322.

## ÉTAT DES CONNAISSANCES – Thématique spécifique

---

- enrichir la culture humaine en préservant la diversité culturelle des peuples
- les valeurs culturelles et sociales du patrimoine sont source éducative, scientifique, artistique, culturelle et sociale.
- la conservation d'une matière stratégique ayant un rôle dans le développement économique local.

La mise en valeur du patrimoine culturel doit adopter une approche holistique, y compris dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, et doit se faire en partenariat avec tous les acteurs et la communauté locale. Pour cela, il faut aussi aujourd'hui être prêt de mettre à profit la gestion informatique système d'information géographique (SIG)

En Algérie, et à la différence des autres pays méditerranéens ou maghrébins, cette équation est rendue particulièrement difficile, d'une part, par le caractère non encore quantifiable et non marchand des valeurs culturelles et, d'autres part, par l'absence de schémas et de méthodologies d'intégration de la dimension patrimoniale culturelle dans le processus de développement socio-économique. Cette particularité algérienne procède d'une réalité historique dont les effets se font lourdement ressentir aujourd'hui.

Le patrimoine archéologique constitue le témoignage essentiel des activités humaines du passé. Sa protection et sa gestion attentive sont donc indispensables pour permettre aux archéologues et aux autres savants de l'étudier et de l'interpréter au nom des générations présentes et à venir, et pour leur bénéfice.

Cependant on doit prendre l'exemple des villes historiques méditerranéennes pour reconquérir les pays touristiques et s'inspirer de leur expérience en matière de protection, de valorisation et de reconversion du patrimoine culturel littoral et restructuration de l'espace public pour une meilleure attractivité touristique.

En matière de réglementation, la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine marque une étape d'affinement des notions, et d'établissement d'une conception détaillée du fait patrimonial ainsi que ses corollaires. Cet affinement se traduit aussi, sur le plan exécutif, par une volonté de décentralisation, déconcentration et de création d'organes spécialisés et autonomes.

**Figure 34: Illustration du patrimoine archéologiques de Tipasa**



*Image 01 : représente le forum*



*Image 04: représente la grande basilique*



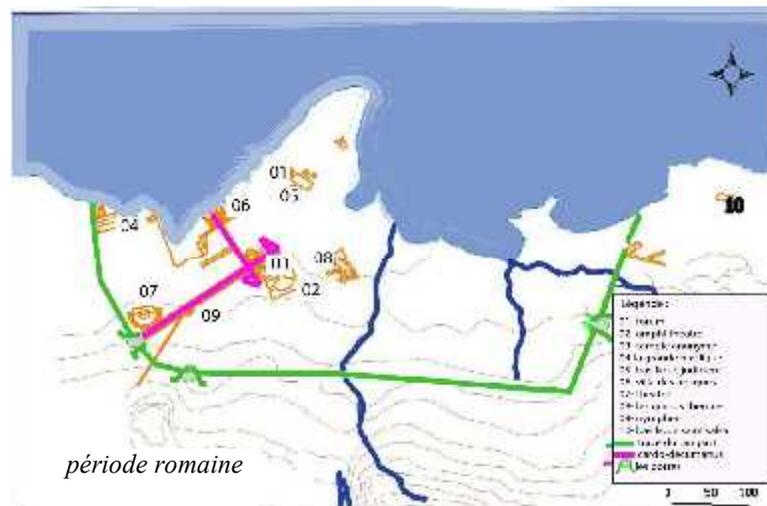
*Image 08: représente le thermes*



*Image 06 : représente la Villa*



*Image 05 : représente l'ÉGLISE*



*Image 07: représente le théâtre*



*Image 02: représente l'amphithéâtre*



*Image 03: représente les maison*



*Image 09: représente les Ramparts*



*Image 10: représente l'Église de, Sainte Salsa*



### III. Conclusion générale

Pour ouvrir cette conclusion, nous rappelons que ce mémoire avait comme objectif d'expliquer les rapports complexes qui existent entre la valorisation du patrimoine des villes historiques littorales et le développement touristique et de déterminer les conditions dans lesquelles le littoral par ses particularités environnementales, architecturales, économiques, sociales et patrimoniale peut être un vecteur de développement des activités touristiques .

Le littoral est un espace convoité et offre à ses occupants la possibilité de vivre près de la mer. Il a toujours séduit les civilisations de par sa beauté et ses richesses naturelles, ceci s'est traduit à travers une architecture exceptionnelle et spécifique. Cet espace qu'on ne trouve pas ailleurs est caractérisé par la simplicité, la transparence, la pureté, l'ouverture vers l'extérieur, et un urbanisme qui s'est développé autour de la mer d'une manière perpendiculaire, parallèle ou satellitaire. Cette urbanisation augmentait au fil du temps et l'homme a développé d'autres techniques d'urbanisation, autres que l'habitat et l'activité primaire, l'intégration des sites patrimoniaux, les constructions modernes qui constituent parfois un risque majeur sur le littoral.

Aujourd'hui les politiques d'aménagement du littoral en Méditerranée sont confrontées au dilemme de tracer une voie entre développement économique lié au tourisme et protection d'espaces convoités qui sont victimes d'une artificialisation et d'une urbanisation intense, d'où la nécessité de chercher des solutions pour palier à ces problèmes.

Plusieurs tentatives de récupération de villes historiques littorales ont échoué, leur mise en valeur du patrimoine s'est présentée comme une solution optimale et réussie pour certaines villes méditerranéennes. Tel est le cas de Rome avec le succès qu'a connu le plan intégral du centre ancien, Gênes avec la valorisation de Porto Antico suivi du programme BleuPrint et Barcelone avec la réhabilitation du centre historique *Ciutat Vella* et l'opération 22@ la valorisation d'une friche industriel, Dubrovnik la préservation et la protection du patrimoine malgré les mutations et les aléas sismiques, les attaques répétées qu'elle a subis. Pour ces villes la valorisation et la protection du patrimoine apparaît comme une nouvelle pratique d'aménagement à double objectif, travailler sur les secteurs vieillissés et défavorisés du littoral, tout en répondant aux exigences de gestion économique touristique.

Le tourisme, est l'un des principaux moyens d'échange culturel et de dialogue entre les cultures. Il offre l'occasion de découvrir non seulement le passé mais aussi la vie actuelle des sociétés humaines. Le patrimoine culturel et la diversité des cultures vivantes demeurent des attractions touristiques majeures. Le tourisme culturel doit être reconnu comme une force positive qui favorise la conservation du patrimoine naturel et culturel. Le tourisme peut créer des ressources utilisables pour la conservation du patrimoine.

## CONCLUSION GENERALE

---

L'analyse des exemples choisis de ville qui ont opté pour une stratégie de valorisation du patrimoine basé sur la récupération des villes historiques littorales qui ont été délaissées confirme que la réhabilitation des centres historiques, la préservation du patrimoine culturel et la reconversion des monuments historiques ou des friches industrielles est une initiative qui a des effets positifs pour une ville, du point de vue touristique, urbain, économique, environnemental, social et fonctionnel.

Notre étude confirme qu'il faut porter de l'intérêt au patrimoine Algérien par les collectivités locales et territoriales afin d'aboutir à un développement touristique, les différentes échelles gouvernementales doivent dresser des stratégies, afin de limiter la dégradation du patrimoine culturel. En Algérie, le concept de patrimoine culturel a largement évolué depuis la promulgation de la loi 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel et sa prise en charge devient le centre d'intérêt des différentes instances politiques. Le patrimoine culturel national est défini par cette loi, dans l'article 02, comme étant " Tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit ".

Mais avant de passer à l'action il s'avère nécessaire de revoir la réglementation en matière de protection du patrimoine et d'aménagement du littoral et prévoir des instruments spécifiques d'aménagement et de valorisation de cet espace pour une meilleure attractivité touristique en prenant en compte les points suivants :

- Intégrer les spécificités du littoral dans l'architecture et l'urbanisme des villes littorales.
- La création d'une interconnexion entre la ville et la mer.
- valorisation du patrimoine culturel et la modernisation avec des technologies de l'information qui permettront d'attirer plus de tourisme.
- Il faut encourager un tourisme respectueux au patrimoine des villes historiques et de l'environnement ; toutefois sans excès de tourisme au risque de nuire au patrimoine et à l'environnement.
- Procéder à des aménagements appropriés pour ne pas perturber la vie des résidents et ne pas déconforter les touristes.
- Il faut aussi bien prendre conscience de l'importance de l'entretien, pour épargner le patrimoine restauré des menaces de dégradation. Il ne peut y avoir de valorisation sans la restauration et l'entretien.